

OCCITANIE



Transition Énergétique & Bâtiment Durable



Bilan annuel 2019 & Tendances 2020



AVANT PROPOS

Depuis 2010, la CERC Occitanie réalise un bilan annuel sur la prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux dans le Bâtiment, qu'il s'agisse de construction neuve ou de rénovation.

Face au contexte actuel, où la transition écologique et environnementale dans le secteur du Bâtiment est une priorité de la politique nationale, la CERC se doit de coller au mieux à ces enjeux.

Par rapport à l'année dernière, ce bilan annuel a été enrichi de nouveaux indicateurs et de nouvelles connaissances acquises par la CERC au travers de différents partenariats.

Un partenariat régional

La CERC Occitanie et la Région ont renforcé leur partenariat au travers d'une convention annuelle. Ce partenariat est également soutenu par l'Etat. Dans ce cadre, la CERC informe les différents acteurs économiques de la construction publics ou privés au travers de ses travaux.

Le bâtiment, un secteur prioritaire de la politique environnementale nationale

Le secteur du bâtiment est au cœur de la politique environnementale nationale, car il contribue à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050. Le gouvernement vise ainsi à réduire la consommation énergétique du secteur du bâtiment de 28% d'ici 2030, et obtenir sa décarbonation quasi-complète d'ici 2050.

Outre la mise en place d'une future réglementation environnementale pour la construction neuve, le gouvernement s'est ainsi fixé plusieurs objectifs en matière de rénovation énergétique des bâtiments existants :

- la rénovation énergétique de 500 000 logements par an, dont la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes ; sur ces 500 000, l'État prévoit la rénovation complète d'ici à 2028 des 7 à 8 millions de passoires thermiques (étiquettes F et G du DPE) habitées par des foyers propriétaires à faible revenu. Parallèlement, 100 000 logements sociaux devront être rénovés chaque année.
- l'obligation progressive pour tous les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de diminuer leur consommation énergétique de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.

L'atteinte de ces objectifs pousse les pouvoirs publics à redéfinir leurs politiques publiques, notamment en matière d'accompagnement des ménages vers la rénovation énergétique de leurs logements, et à redessiner les dispositifs d'aide existants pour plus d'efficacité.

Le **plan de relance exceptionnel** a été lancé le 3 septembre 2020 dont le volet de la rénovation énergétique est renforcé au travers des mesures suivantes :

- Amplifier l'efficacité des aides à la rénovation des bâtiments privés en réhaussant de 2 milliards d'€uros le budget MaPrimeRénov' ;
- Investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat pour une enveloppe de 4 milliards d'€uros ;
- Accompagner la restructuration lourde de logements sociaux et leur rénovation énergétique (500 millions €uros).

SOMMAIRE

MEMO **Les objectifs régionaux** p.4

Partie 1 **Contexte socio-économique** p.8

Partie 2 **Rénovation énergétique sur le parc existant** p.14

Partie 3 **L'accompagnement des ménages** p.37

Partie 4 **Acteurs régionaux et mobilisation des professionnels** p.44

Partie 5 **Construction durable sur le parc neuf** p.48

Partie 6 **Tendances 2020** p.52

MEMO

-

LES OBJECTIFS RÉGIONAUX

Les objectifs régionaux

Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** Occitanie 2040 est très ambitieux dans ses objectifs en favorisant le développement et la promotion sociale, en conciliant développement et excellence environnementale. La Région Occitanie et le souhait de devenir une région à énergie positive.

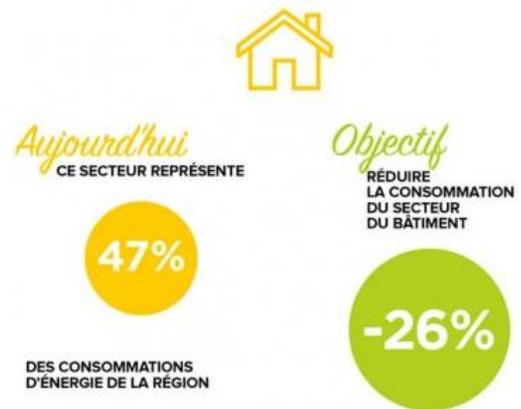
Principaux objectifs concernant la rénovation de logements contenus dans le SRADDET :

 Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale

- encourager une production plus importante de logements en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant;
- Diversifier l'offre de logements;
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages...

 Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments

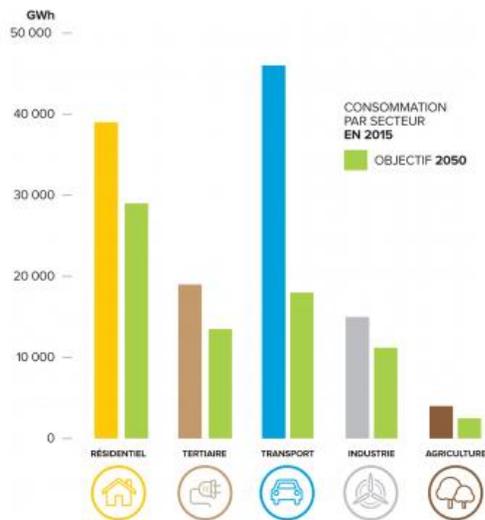
- Poursuivre et intensifier l'effort de rénovation thermique des bâtiments
- Réduire systématiquement les consommations énergétiques par la sensibilisation et la diffusion de bonnes pratiques



La consommation d'énergie en Occitanie

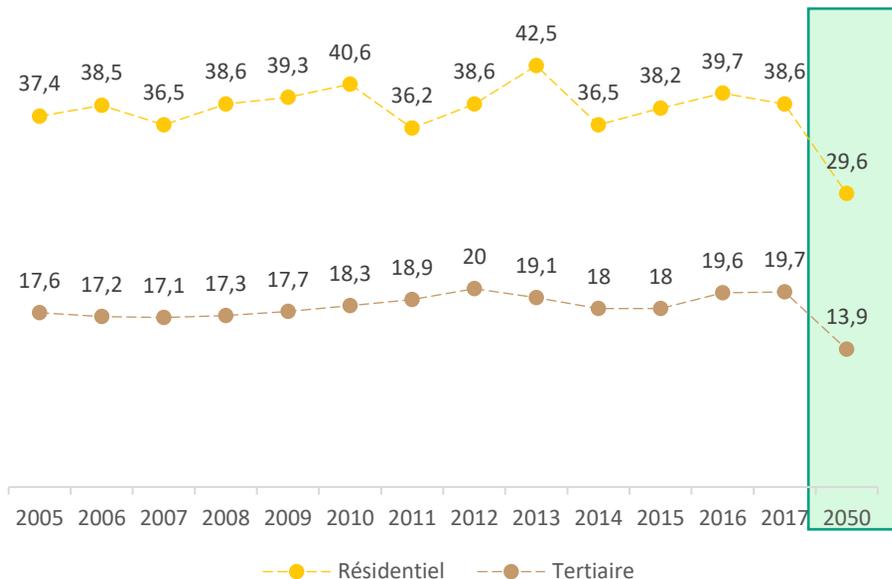
Objectif 2050

Source : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



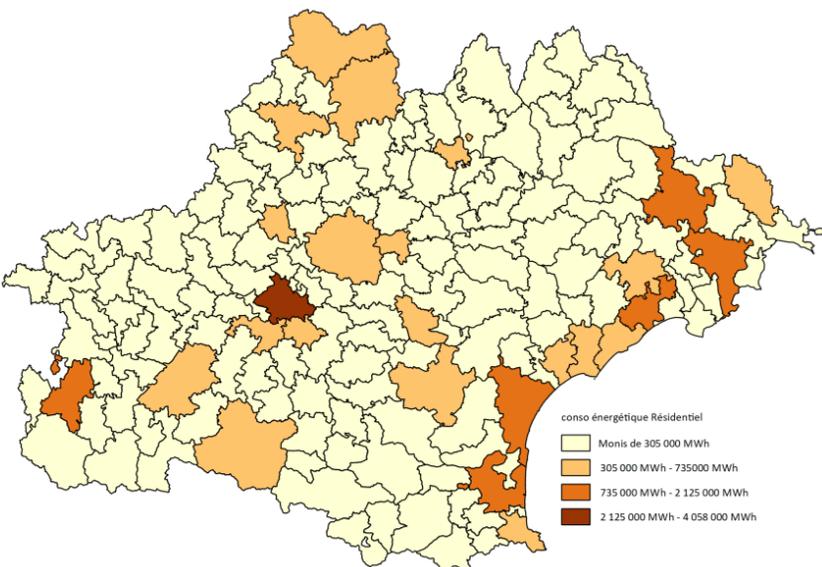
Consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire en Occitanie

Unité : TWh | Sources : OREO, traitement CERC Occitanie



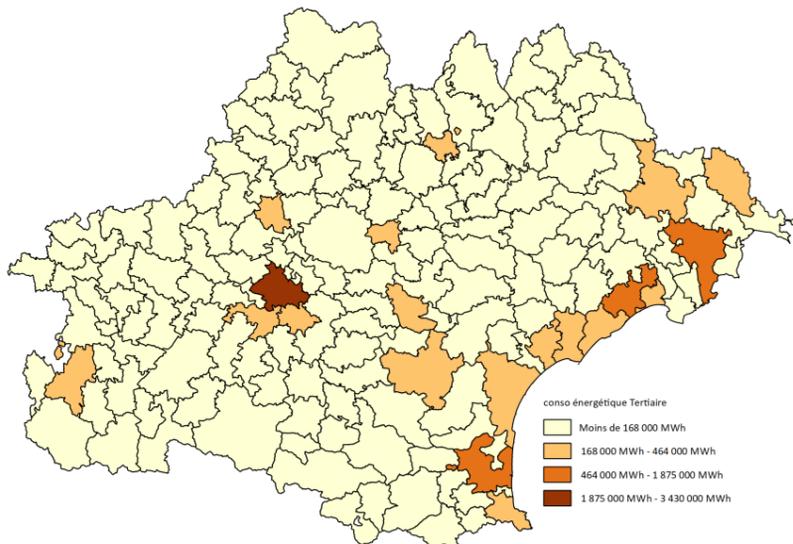
Consommation d'énergie du secteur résidentiel en 2017

Unité : en MWh | Source : Traitement CERC Occitanie, OREO

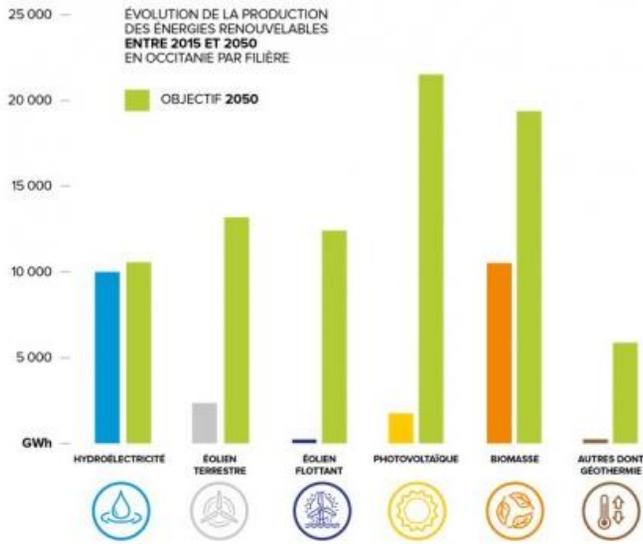


Consommation d'énergie du secteur tertiaire en 2017

Unité : en MWh | Source : Traitement CERC Occitanie, OREO

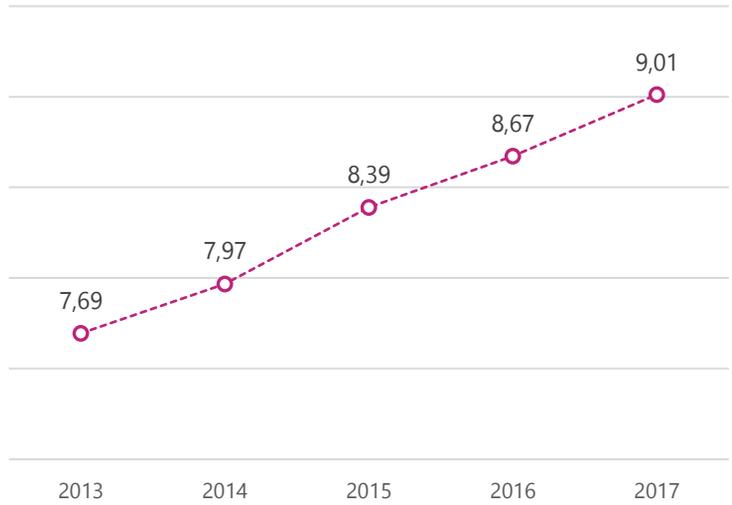


La production d'énergie en Occitanie



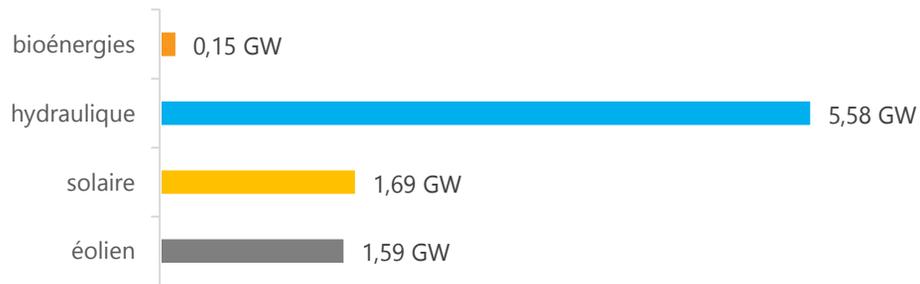
Puissance installée en EnR (solaire, éolien, hydraulique, bioénergies) en Occitanie

Unité : GW | Sources : ODRE, SDES, traitement CERC Occitanie



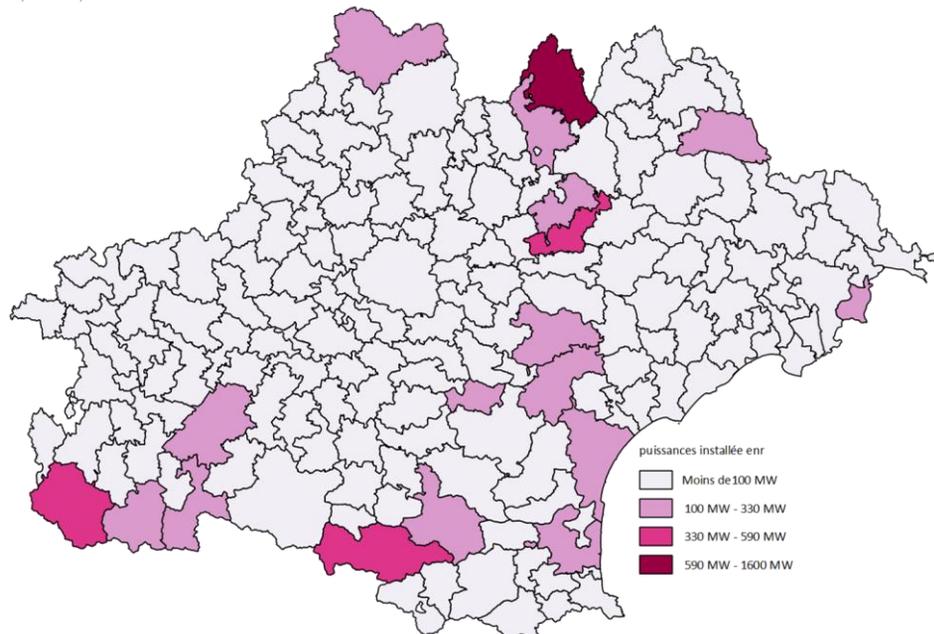
Répartition de la puissance installée en EnR (solaire, éolien, hydraulique, bioénergies) en Occitanie – Année 2017

Unité : GW | Sources : ODRE, SDES, traitement CERC Occitanie



Puissance installée en EnR (solaire, éolien, hydraulique, bioénergies électriques et thermiques) en Occitanie

Unité : GW | Sources : ODRE, SDES, traitement CERC Occitanie



Partie 1

-

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

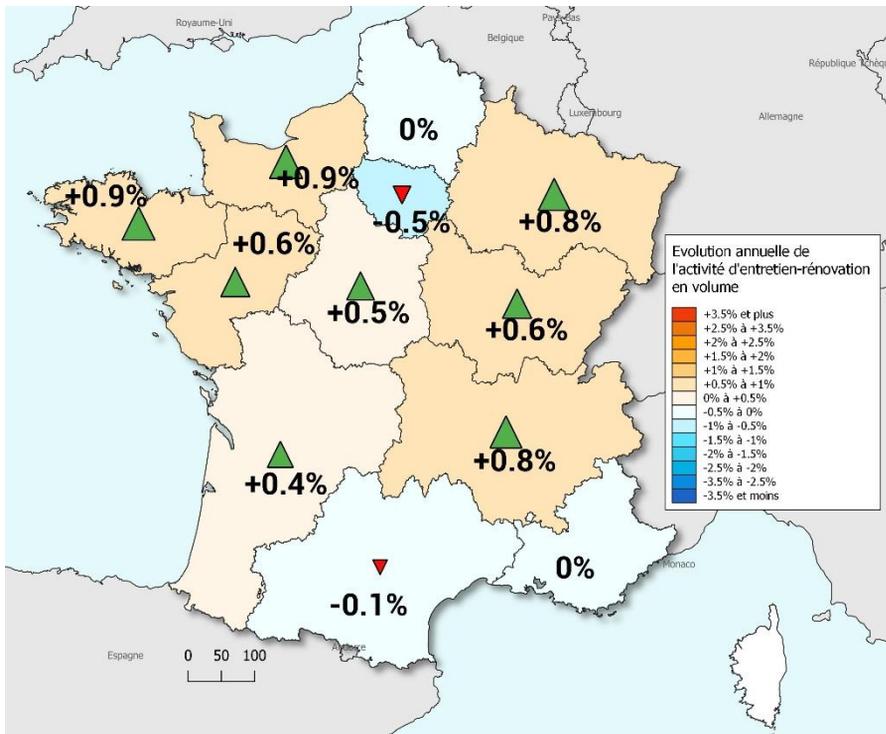
L'activité de l'entretien-rénovation



Source : CERC Occitanie

Evolution de l'activité d'entretien-rénovation en volume en 2019

Unité : % d'évolution en volume du montant HT facturé | Source : Traitement CERC Occitanie, Enquête Entretien Rénovation – Réseau des CERC



Evolution de l'activité entretien-rénovation en 2019 (évol. 1 an)

	Occitanie	France
	-0,1%	+0,3%
Logements	+0,1%	+0,2%
Locaux	-0,7%	+0,5%

Le segment de l'entretien-rénovation compte pour un peu plus de la moitié de l'activité bâtiment.

Malgré une accélération en fin d'année 2019, l'activité peine à décoller (-0,1%) par rapport à 2018, faisant suite à une légère hausse de +0,2%.

Le premier semestre 2019 a largement contribué à freiner l'essor de l'activité, avec un recul de -2,5% au 1^{er} trimestre et de -0,2% au 2^{ème} trimestre.

La tendance régionale est moins favorable que la moyenne nationale (+0,3%).

Les deux segments de marché connaissent des évolutions bien différentes : +0,1% pour le logement et -0,7% pour les locaux.

Le marché spécifique de la rénovation énergétique suit la tendance globale.

Selon les opinions des chefs d'entreprises, l'année 2020 aurait pu enregistrer une évolution de ce segment de marché. La crise sanitaire a enrayé cette dynamique avec une chute des niveaux d'activité sur les 2 premiers trimestres.

Evolution de l'activité d'entretien-rénovation énergétique en volume

Unité : % d'évolution en volume du montant HT facturé | Source : Traitement CERC Occitanie, Enquête Entretien Rénovation – Réseau des CERC

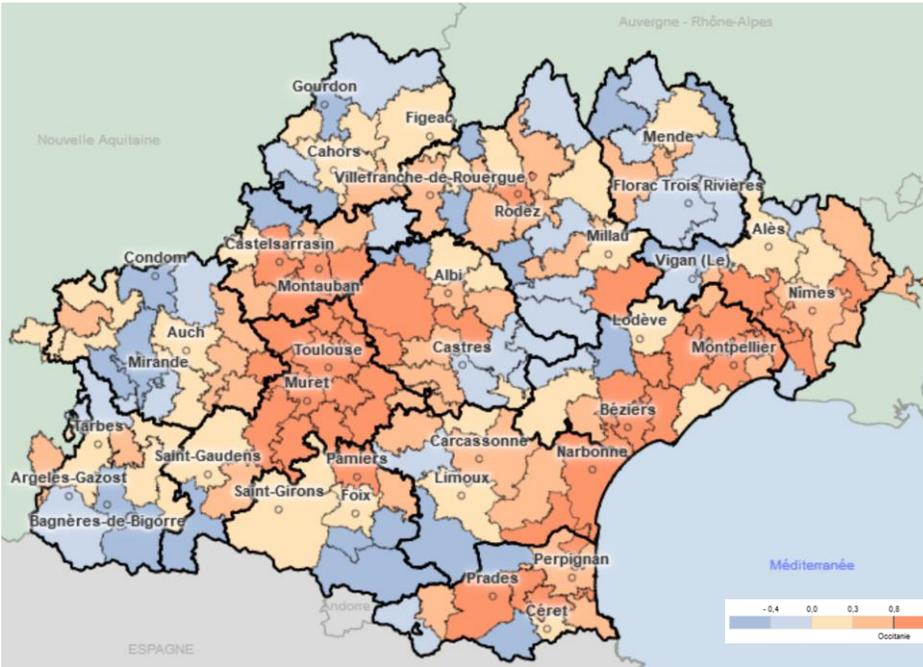


* Estimations GIE Réseau des CERC basées sur un échantillon restreint d'entreprises

5 845 102 habitants en Occitanie

Evolution de la population en moyenne annuelle entre 2012 et 2017

Unité : % d'évolution | Source : INSEE(RP2017), DREAL Occitanie, IGN, Traitement CERC Occitanie



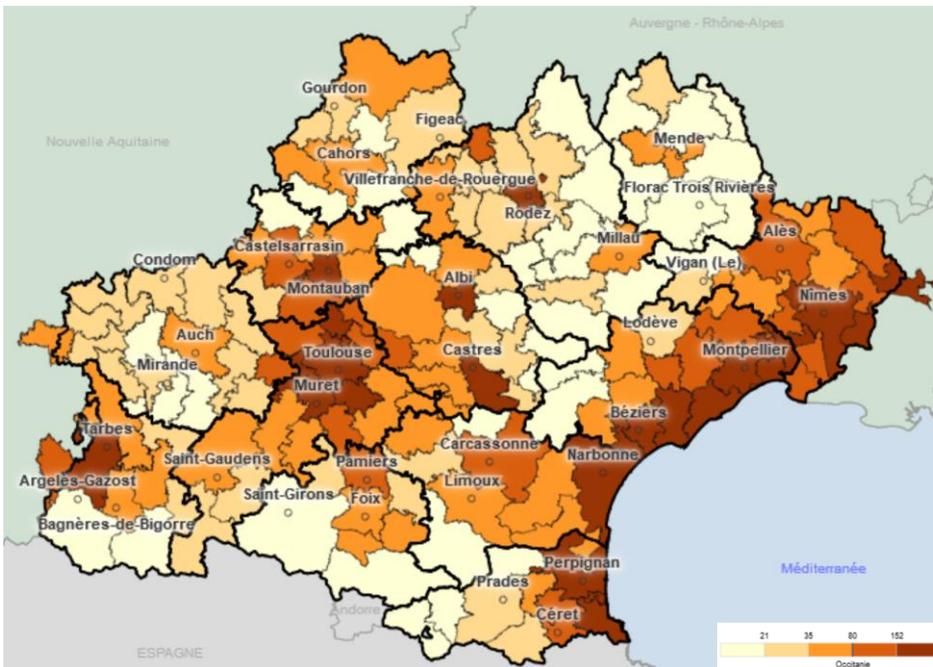
Evolution de la population à l'horizon 2030 et 2050

Unité : milliers d'habitants | Source : INSEE(Omphale)

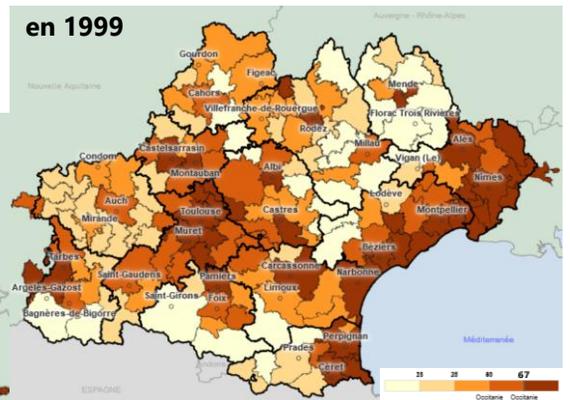
	Population 2030	Population 2050	Evolution 2050/2019
Ariège	161	172	11%
Aude	405	439	4%
Aveyron	288	300	16%
Gard	796	845	6%
Haute-Garonne	1 556	1 767	6%
Gers	202	216	2%
Hérault	1 255	1 383	-2%
Lot	180	187	4%
Lozère	82	87	16%
Hautes-Pyrénées	223	225	-3%
Pyrénées-Orientales	509	550	1%
Tarn	409	439	6%
Tarn-et-Garonne	290	325	22%
Occitanie	6 356	6 935	17%

Densité de la population dans les EPCI en 2017

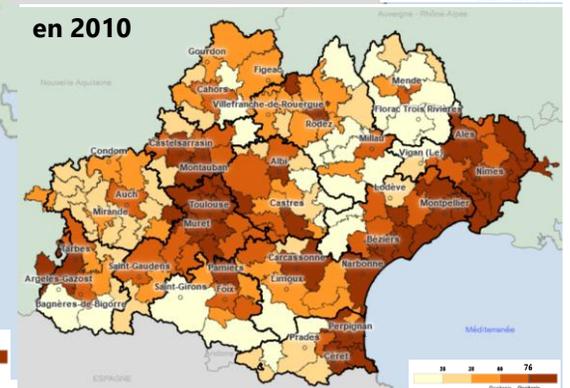
Unité : % d'évolution | Source : INSEE(RP2017), DREAL Occitanie, IGN, Traitement CERC Occitanie



en 1999

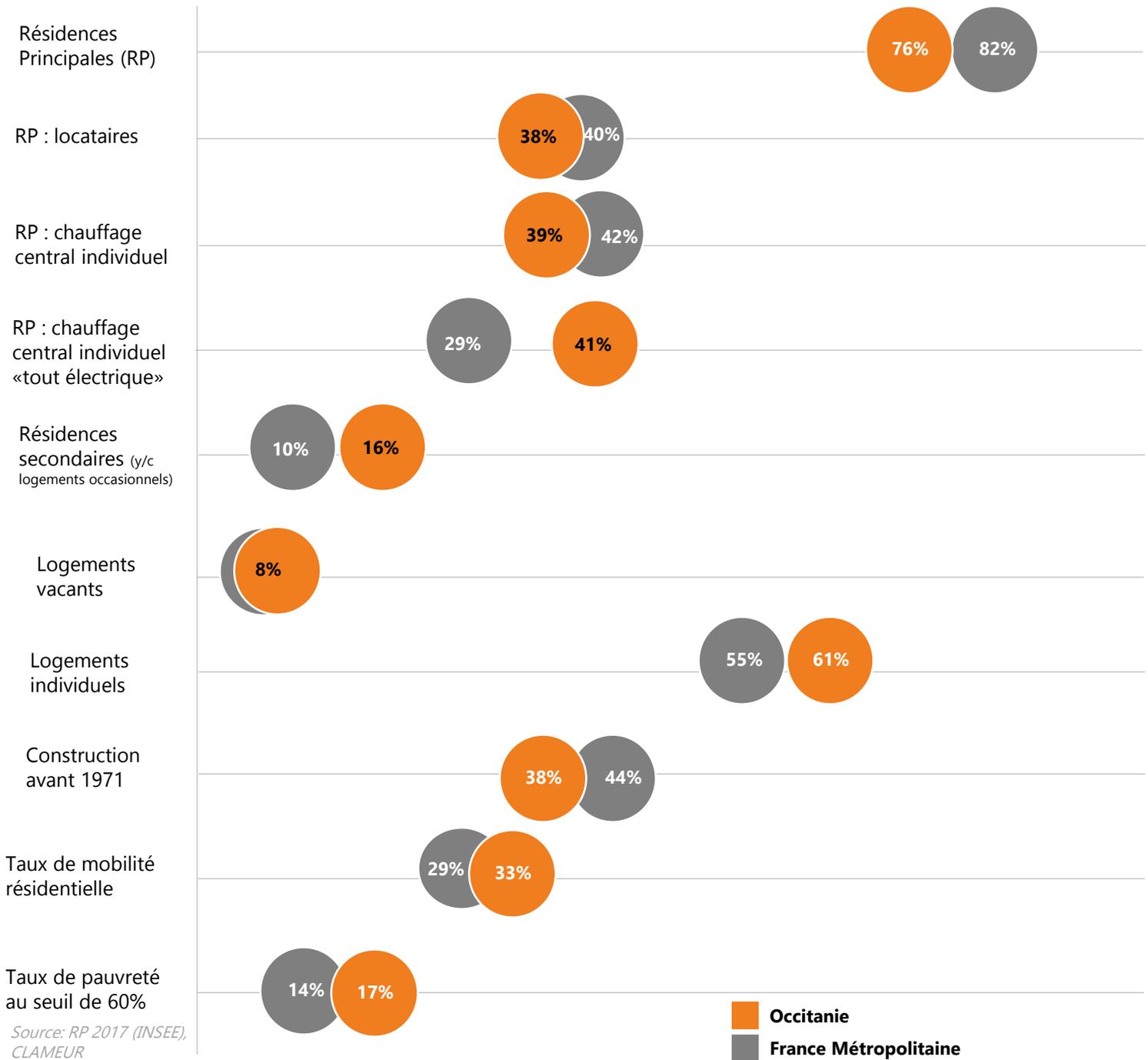


en 2010



Etat des lieux du parc de logement existant

3 553 026
logements



Le parc régional de logements possède quelques spécificités qui peuvent être des freins à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. 16% des logements de la région sont des résidences secondaires, soit 6 points de plus que la moyenne nationale (10%). Ces logements ne peuvent bénéficier des aides à la rénovation et le retour sur investissement étant très long au regard du temps d'occupation.

Le taux de mobilité résidentielle des locataires (proportion moyenne annuelle de locataires ayant changé de logement au cours de de l'année) est plus élevé en Occitanie (33%) qu'au niveau national, cette mutation pourrait être un levier à la réalisation de travaux énergétiques.

D'autres critères socio-économiques peuvent laisser penser que le volume de travaux est moins fréquent en Occitanie. Par exemple, le revenu médian des ménages de la région (20 180 euros/unité de consommation) est en dessous de la médiane nationale (21 110 euros /unité de consommation), ce qui implique un taux de pauvreté de 17% en Occitanie, contre 14% à l'échelon national.

Chiffres clés des copropriétés

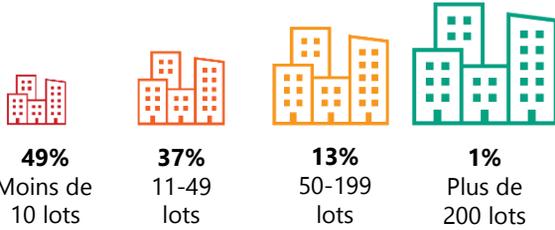
Nombre de copropriétés immatriculées en 2019 (évol. 1 an)

Occitanie
37 472
+41%

France
413 469
+33%

Répartition des copropriétés par lots d'habitation

Champ : en % | Source : registre des copropriétés, traitement CERC Occitanie



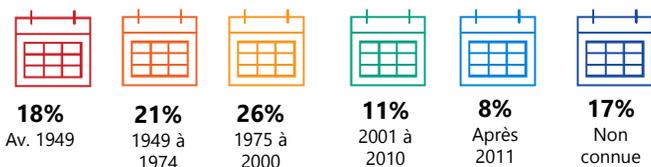
Répartition des copropriétés par type de syndicat

Champ : en % | Source : registre des copropriétés, traitement CERC Occitanie



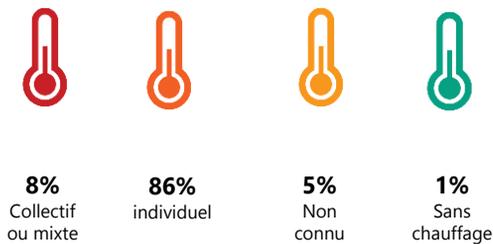
Répartition des copropriétés par année de construction

Champ : en % | Source : registre des copropriétés, traitement CERC Occitanie

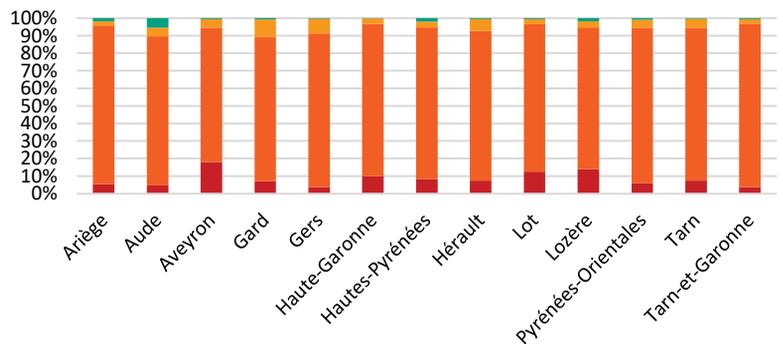
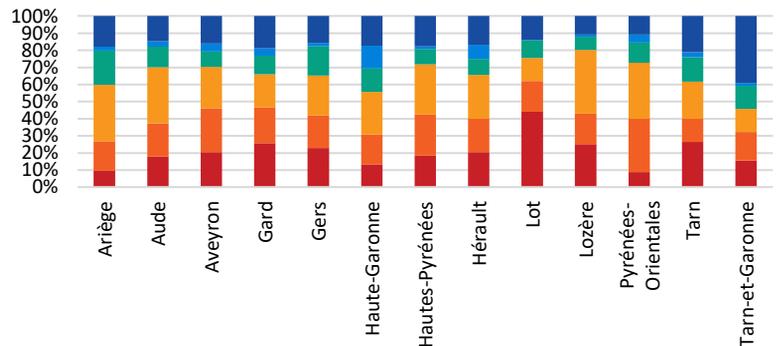
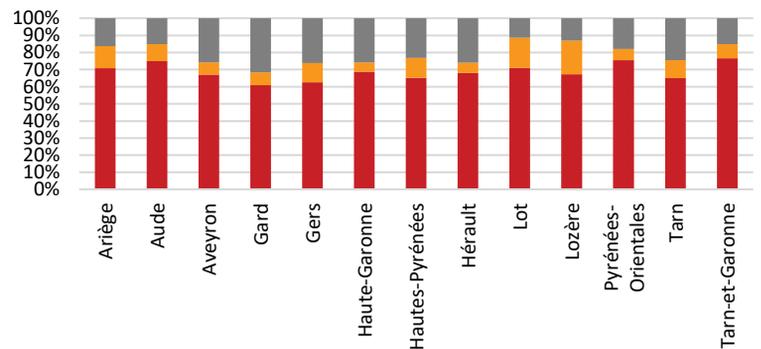
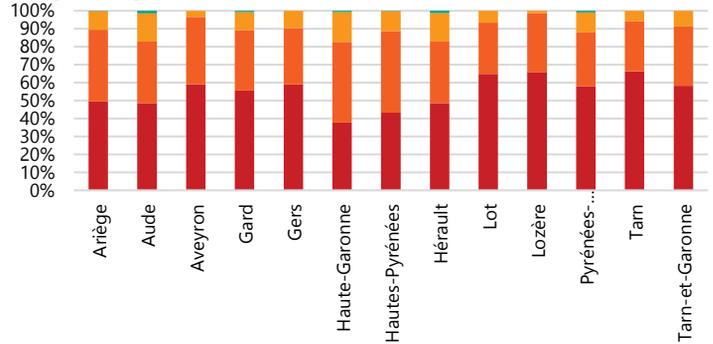


Répartition des copropriétés par type de chauffage

Champ : en % | Source : registre des copropriétés, traitement CERC Occitanie



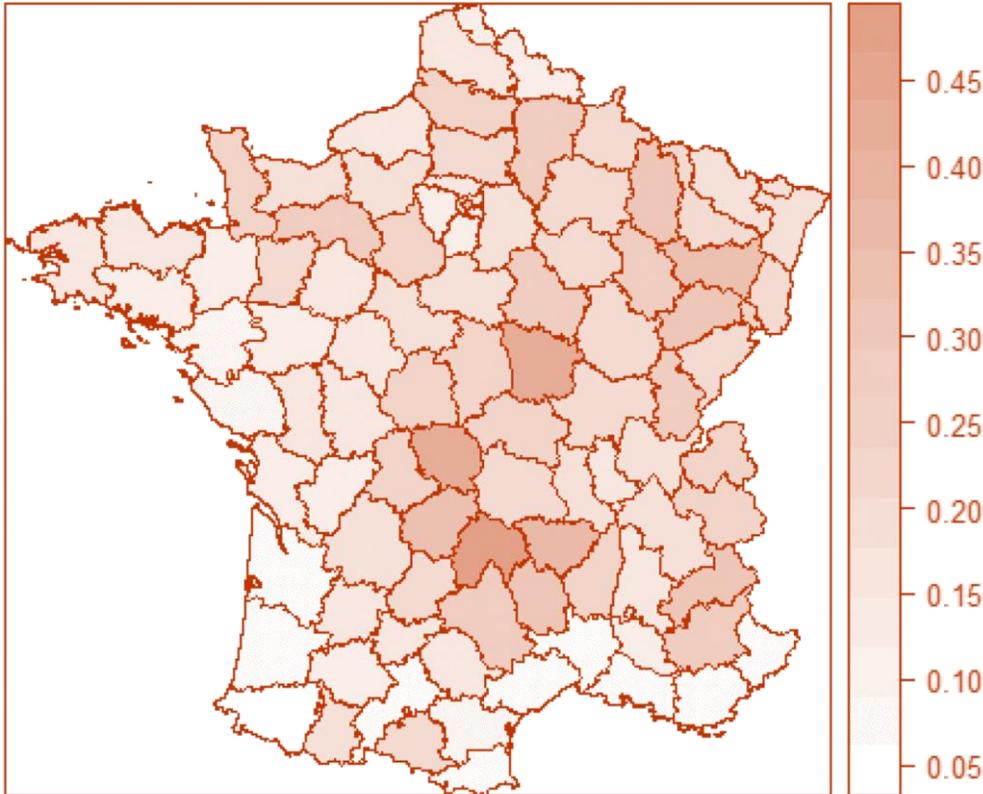
... par département



Les besoins de rénovation des passoires thermiques

Proportion de résidences principales dont l'étiquette énergétique est F ou G

Champ : ensemble des résidences principales au 1^{er} janvier 2018, France continentale | Source : Fidéli 2018, base des DPE 2017 ET 2018 de l'ADEME, modèle Eneter (année 2015)



Part des résidences principales en étiquettes F et G

Occitanie	France
11%	17%

Sur l'ensemble des résidences principales d'Occitanie au 1^{er} janvier 2018, 11% seraient considérés comme passoires énergétiques, classées en étiquette F ou G. Cette proportion se situe en dessous de la moyenne nationale (17%).

La région Occitanie est la deuxième région ayant le taux le plus faible, après PACA (9%).

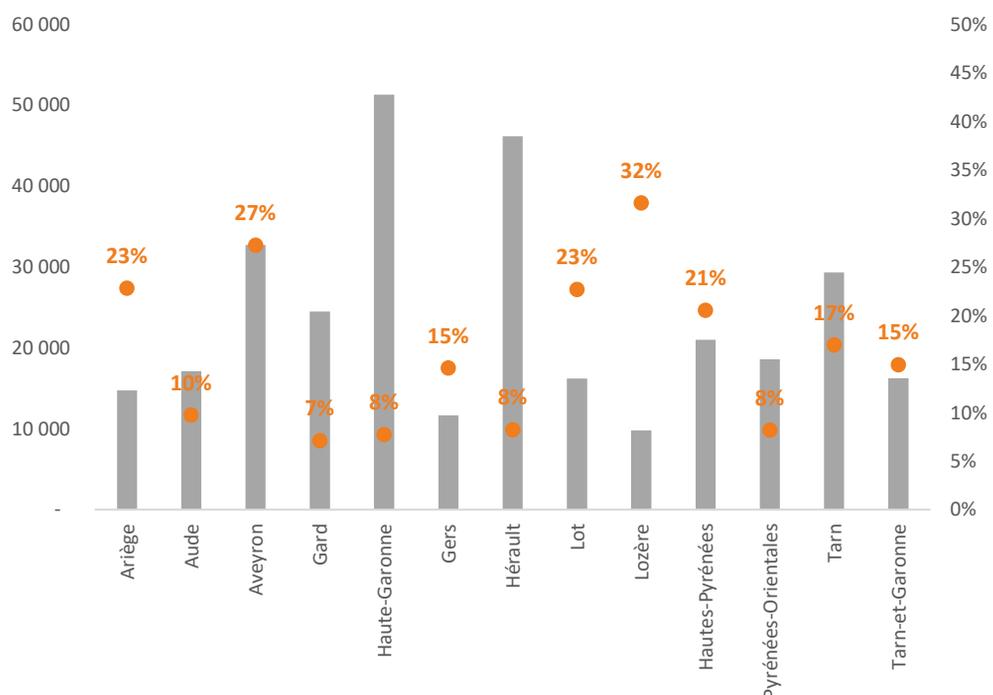
Cependant la situation présente toutefois une forte hétérogénéité dans les départements.

Selon l'étude du SDES, le Gard enregistrerait la part la moins élevée avec 7% des résidences classées en étiquette F ou G (soit 24 481 unités), suivi par la Haute-Garonne (8% pour 51 305 unités), l'Hérault (8% pour 46 152 unités) et les Pyrénées-Orientales (8% pour 18 606 unités).

A l'inverse, la Lozère présenterait la proportion la plus élevée en Occitanie avec 32% des résidences principales concernées, soit 9 807 logements. L'Aveyron se distingue également avec une part élevée de résidences principales très énergivores (27%).

Résidences principales dont l'étiquette énergétique est F ou G rapportées à l'ensemble du parc de RP par département

Champ : ensemble des résidences principales au 1^{er} janvier 2018, France continentale | Source : Traitement CERC Occitanie, Fidéli 2018, base des DPE 2017 ET 2018 de l'ADEME, modèle Eneter (année 2015)

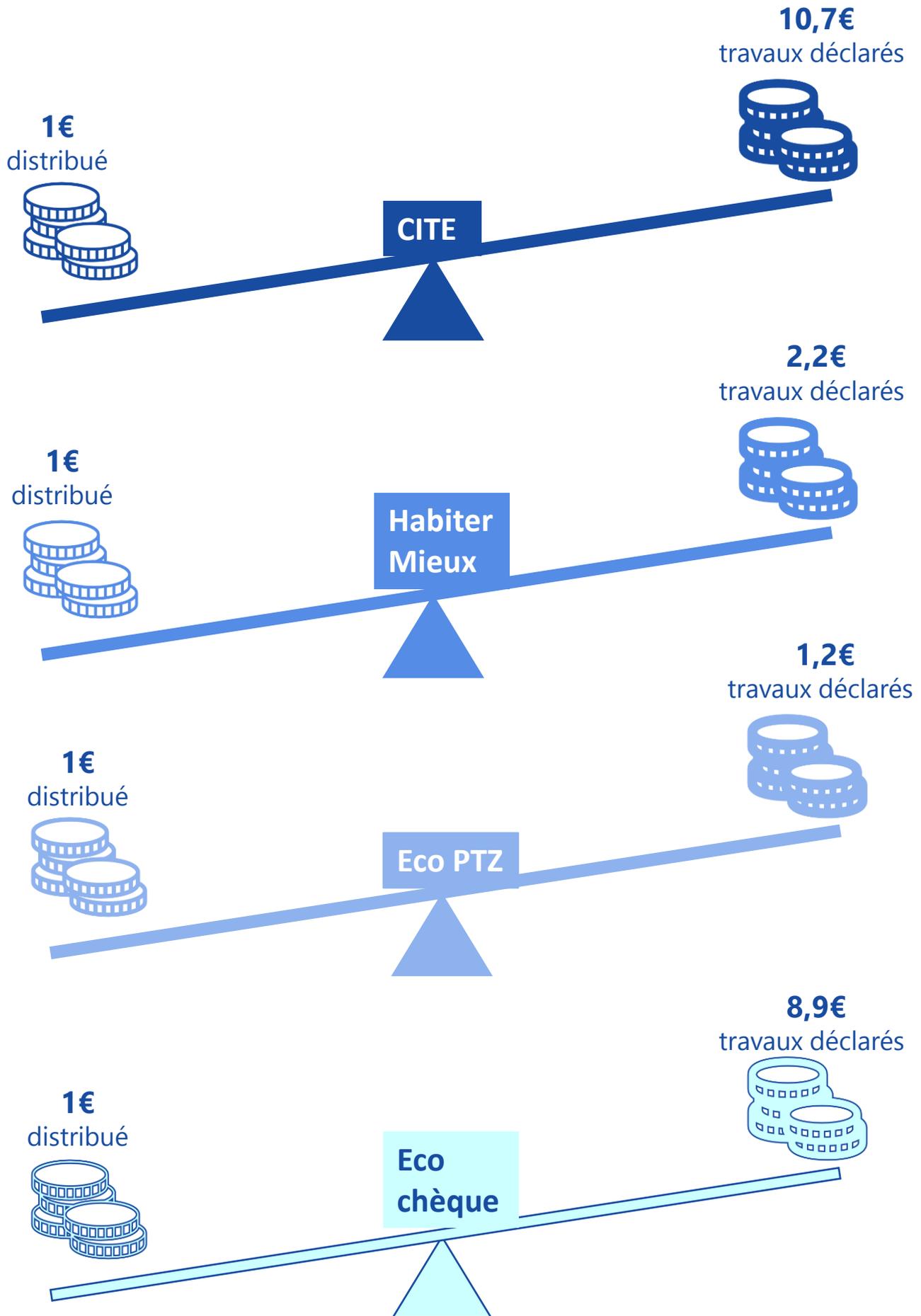


Partie 2

—

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE PARC EXISTANT

Le chiffre d'affaires généré via les dispositifs



Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)

Bilan du crédit d'impôt en Occitanie pour les travaux déclarés en 2019 (réalisés en 2018)

Sources : DGFIP / traitement CERC Occitanie

Occitanie

82 226
foyers

106 587
actions
réalisées

455 M€
dépenses en
travaux

5,3%



France

934 022
foyers



1 166 255
actions
réalisées



5 197 M€
dépenses en
travaux

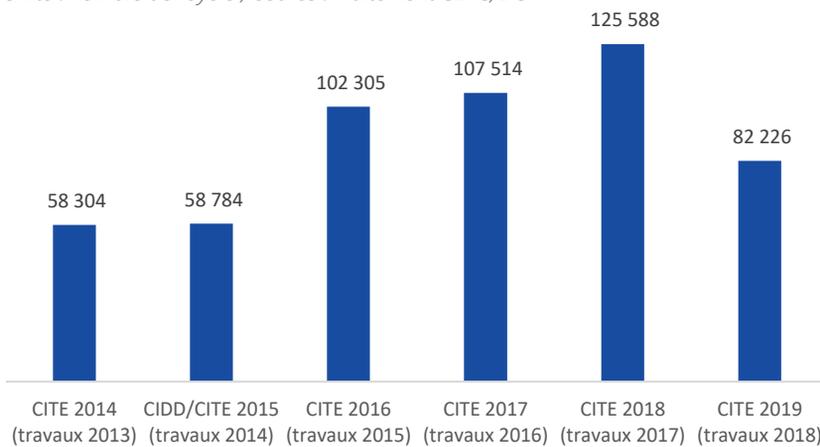


Ratio nombre de foyers
ayant demandé un CITE /
nombre de propriétaires
occupants

5,5%

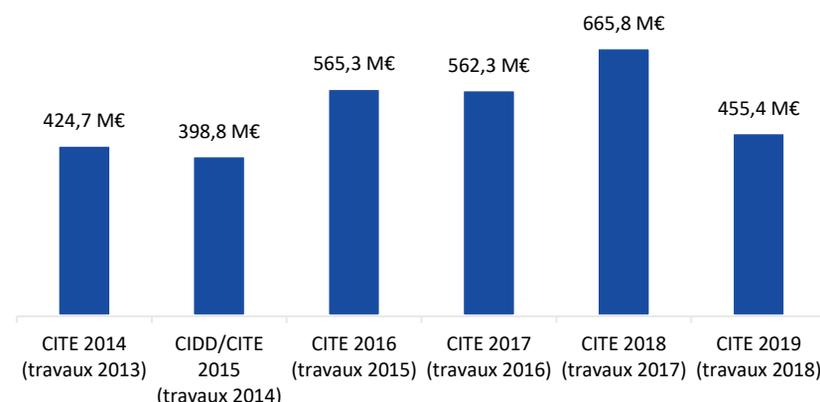
Nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt transition énergétique en Occitanie

Unité : nombre de foyers / source : Traitement CERC/DGFIP



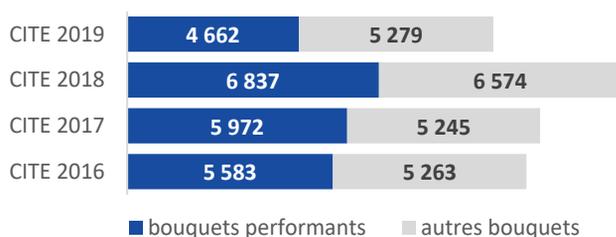
Montant des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt transition énergétique en Occitanie

Unité : nombre de foyers / source : Traitement CERC/DGFIP



Evolution des bouquets de travaux réalisés dans le cadre d'un CITE

Unité : nombre de foyers / source : Traitement CERC/DGFIP



Nombre de foyers ayant obtenu un CITE en 2019 (évol. 1 an)

Occitanie	France
82 226 - 32%	934 022 - 33%

Le CITE a subi un recentrage sur les travaux les plus efficaces. A compter du 1^{er} janvier 2018, les fenêtres, les volets, les portes et les chaudières à haute performance énergétique fonctionnant **au fioul** sont exclus de l'avantage fiscal. Seules exceptions : les fenêtres **remplaçant des fenêtres en simple vitrage** payées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018 restaient éligibles au CITE au taux de **15 %** et les chaudières au fioul à **très haute performance énergétique** restaient éligibles du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 au taux de **15 %**.

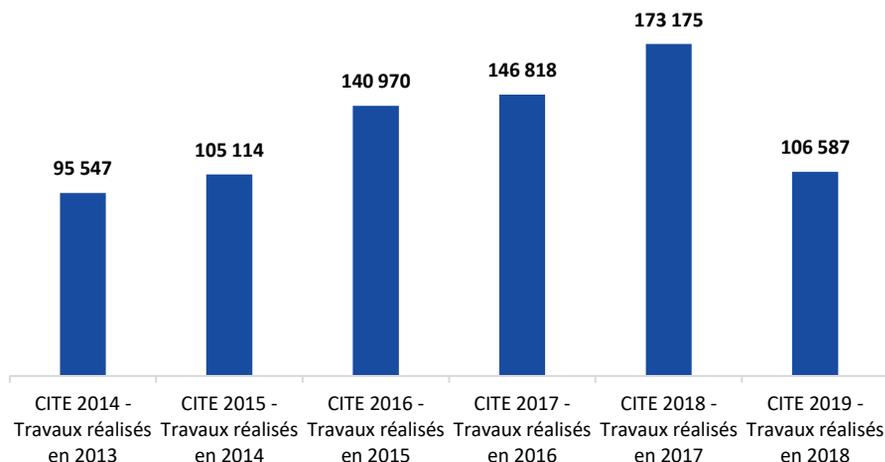
Les incertitudes en fin d'année 2018 et début 2019 (prélèvement à la source, évolution du pouvoir d'achat ...) sur ce programme ont pu entraîner une baisse de la dynamique de ce dispositif.

Le nombre de bouquets de travaux réalisés dans le cadre d'un CITE 2019 s'élevait à 9 941 bouquets, soit un recul de 26% en un an. Sur la période CITE2019 / CITE 2018, les bouquets performants enregistrent une baisse plus importante (-32%) par rapport aux autres bouquets (-20%).

Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)

Evolution du nombre d'actions réalisées dans le cadre du crédit d'impôt pour les travaux déclarés en 2019 (réalisés en 2018) en Occitanie

Unité : nb d'actions réalisées | Sources : DGFIP / traitement CERC Occitanie

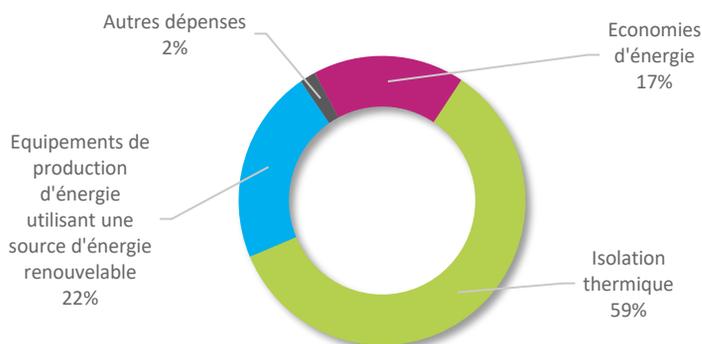


Nombre d'actions réalisées CITE 2019 (évol. 1 an)

Occitanie	France
106 587 - 38%	1 166 255 -39%

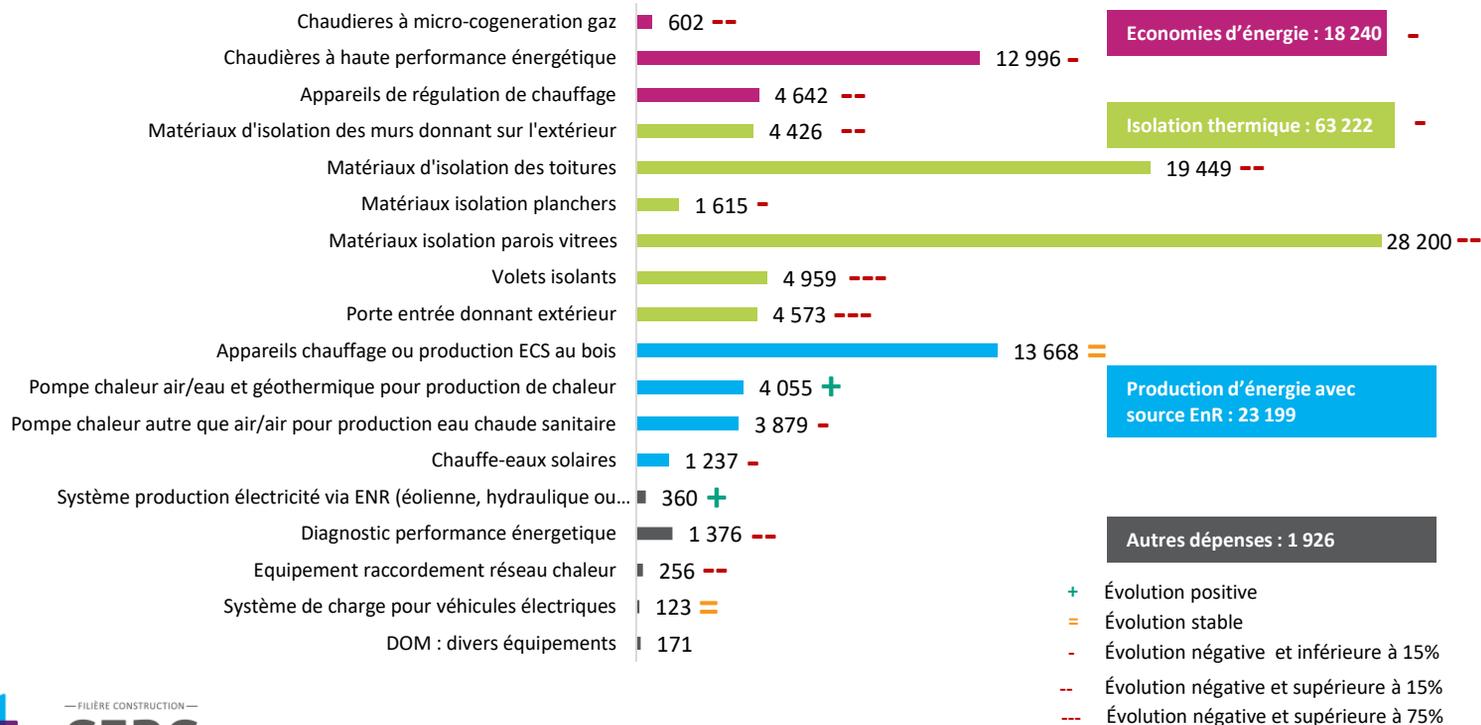
Répartition des actions menées en 2018 et déclarées en 2019 par les ménages, en Occitanie

Unité : nb d'actions réalisées | Sources : DGFIP / traitement CERC Occitanie



Actions réalisées en 2018 (déclarées en 2019) par catégorie de travaux, en Occitanie

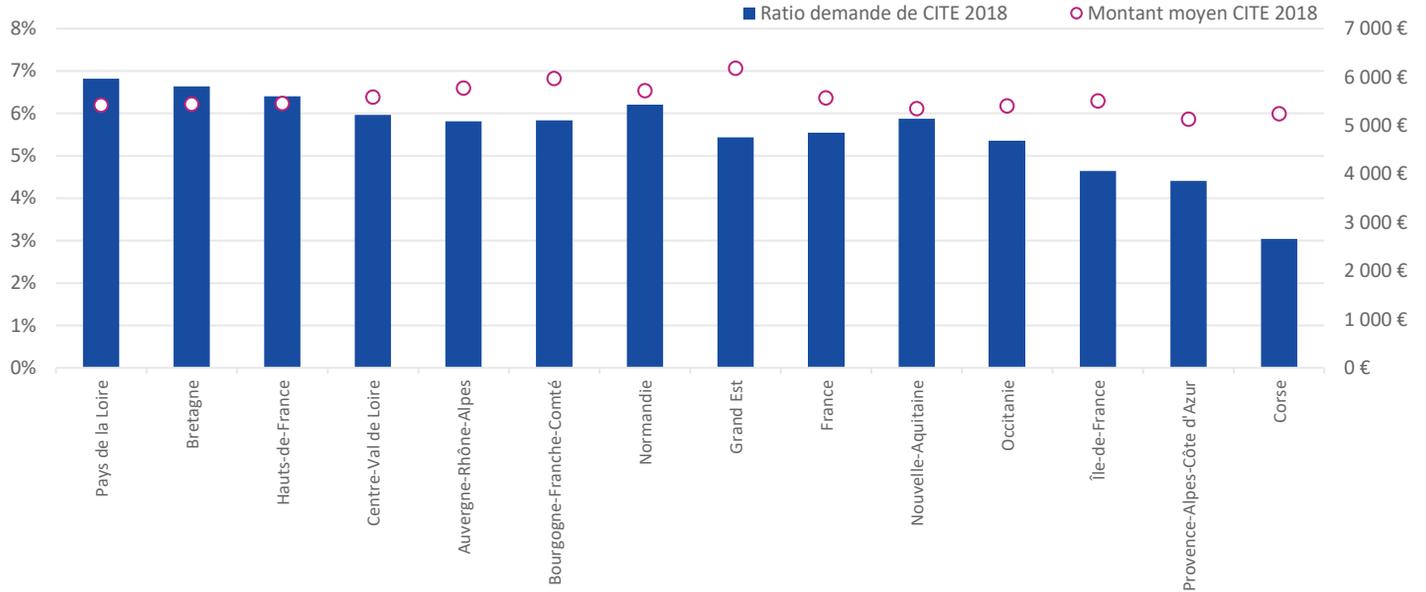
Unité : nb d'actions réalisées | Sources : DGFIP / traitement CERC Occitanie



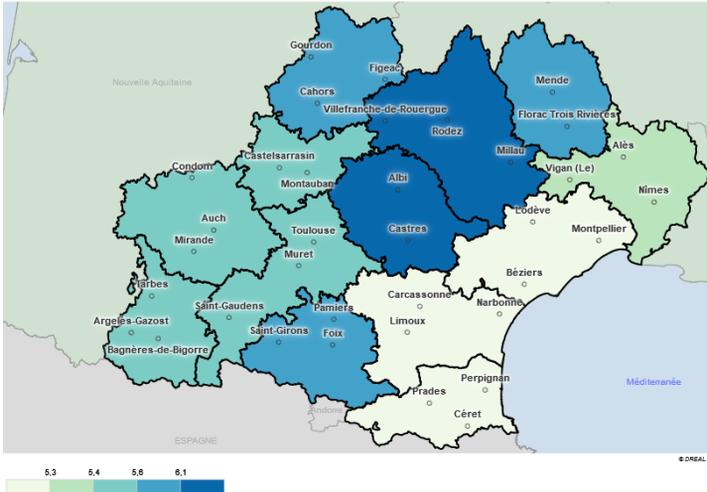
Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) Comparaisons territoriales

Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE et montant moyen des dépenses réalisées selon les régions

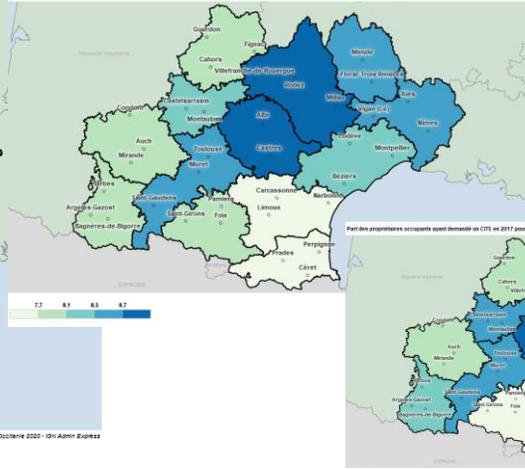
Unité : % de propriétaires occupants; montants en € | Sources : DGFIP, INSEE RP15 / traitement CERC Occitanie



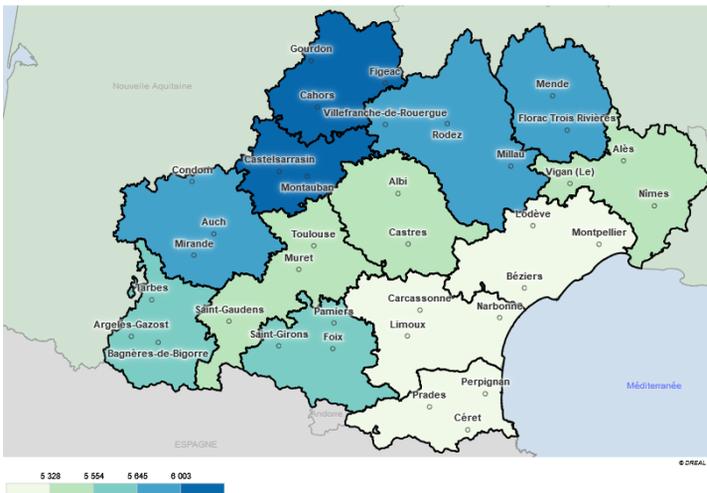
Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE en 2019 pour des travaux réalisés en 2018 (en % des propriétaires occupants) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie



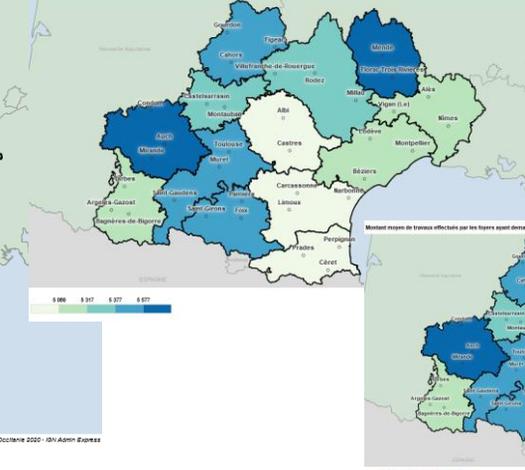
Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE en 2019 pour des travaux réalisés en 2017 (en % des propriétaires occupants) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie



Montant moyen de travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE 2019 (en Euros) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie

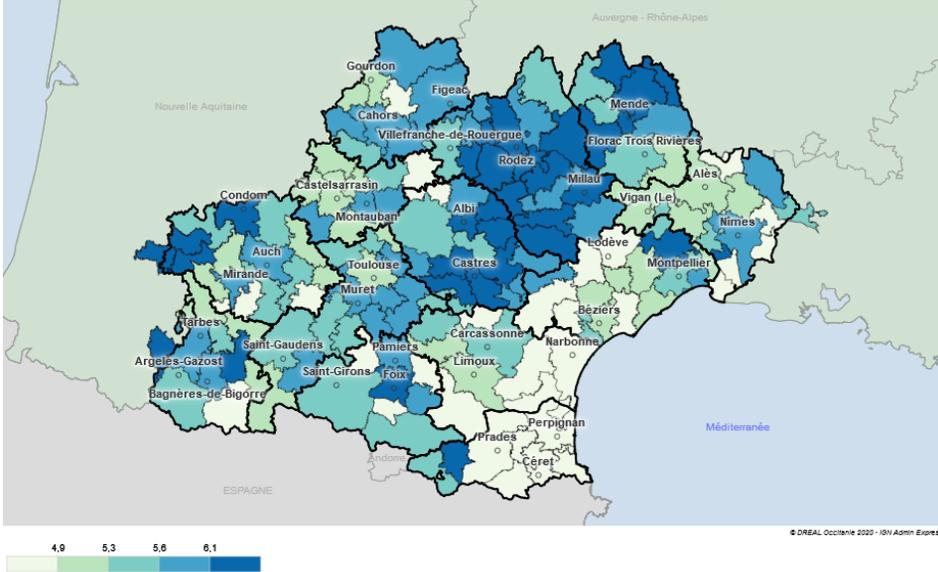


Montant moyen de travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE 2019 (en Euros) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie

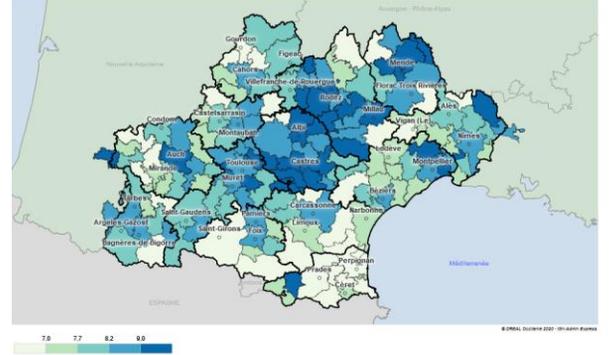


Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) Comparaisons territoriales

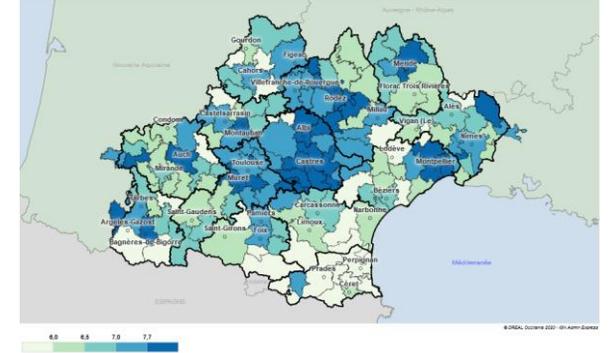
Part des propriétaires occupants ayant obtenu un CITE en 2019 pour des travaux réalisés en 2018 (% des propriétaires occupants) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie



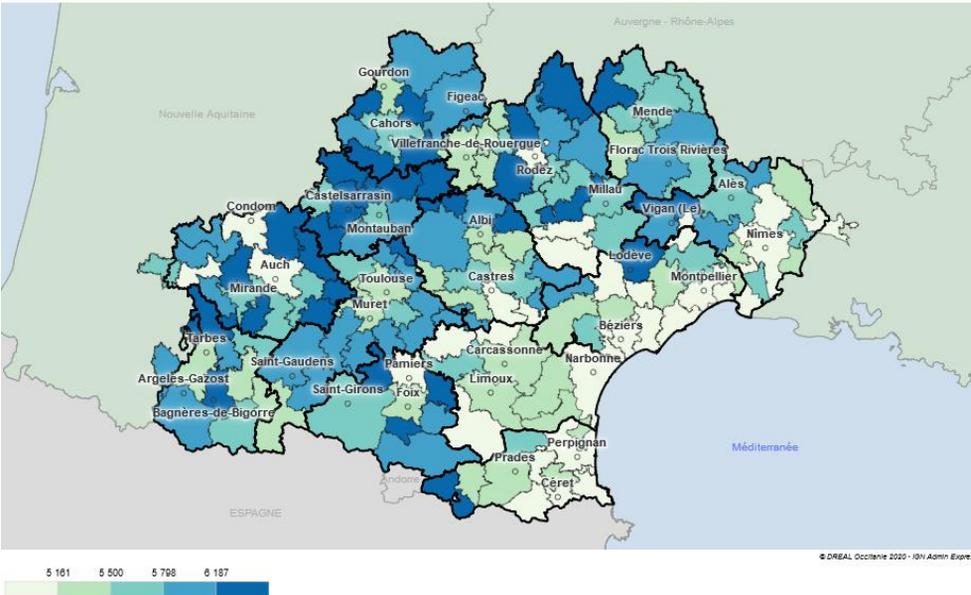
Part des propriétaires occupants ayant obtenu un CITE en 2017 pour des travaux réalisés en 2017 (% des propriétaires occupants) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie



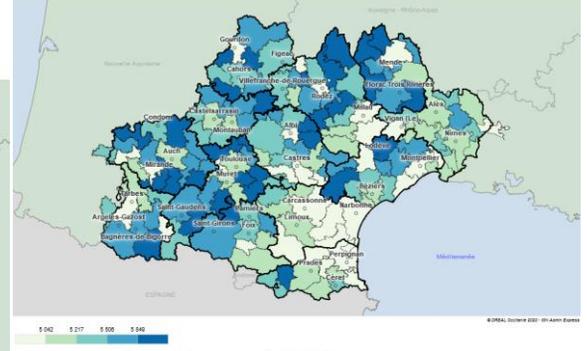
Part des propriétaires occupants ayant obtenu un CITE en 2017 pour des travaux réalisés en 2016 (% des propriétaires occupants) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie



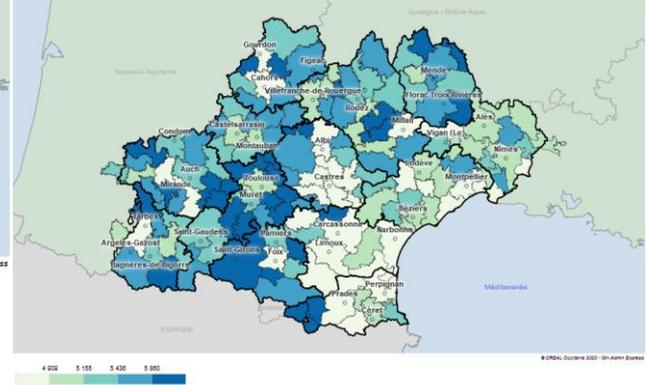
Montant moyen de travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE 2019 (€uros) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie



Montant moyen de travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE 2018 (€uros) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie



Montant moyen de travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE 2017 (€uros) - Source : DGFIP | Traitement CERC Occitanie



CITE - MaPrimRenov' - Habiter Mieux

Année 2019

CITE

- Bénéficiaires :
 - ✓ Propriétaires occupants
 - ✓ Locataires
 - ✓ Occupants à titre gratuit
 - ✓ Résidence principale achevée depuis plus de 2 ans
- Montant de dépenses plafonné
- Sans condition de ressources
- Travaux éco-conditionnés
- Dépenses supplémentaires prises en compte pour les ménages modestes
- Déclaration en 2020 des travaux effectués en 2019

Habiter mieux

- Habiter Mieux Agilité : nouvelle aide financière pour la réalisation d'un des trois types de travaux au choix :
 - Changement de chaudière ou mode de chauffage;
 - Isolation des murs par intérieur ou extérieur
 - Isolation des combles aménagés ou aménageables
- Habiter mieux Sérénité : accompagnement-conseil et aide financière dans la réalisation d'un bouquet de travaux et d'un gain énergétique d'au moins 25%

Année 2020

MaPrimeRénov'

- Bénéficiaires :
 - ✓ De janvier à septembre 2020 : réservés aux propriétaires occupants aux revenus modestes.
 - ✓ A partir du 1^{er} octobre 2020 : ouverte à l'ensemble des propriétaires occupants ou bailleurs, sans condition de revenus.
 - ✓ Copropriétés pour des travaux dans les parties communes.
- Classement en catégorie en fonction des revenus et des travaux :
 - MaPrimeRénov' Bleu : système de chauffage, isolation, ventilation et bonus/rénovation globale
 - MaPrimeRénov' Jaune : système de chauffage, isolation, ventilation et bonus/rénovation globale
 - MaPrimeRénov' Violet : système de chauffage, isolation, ventilation et bonus/rénovation globale
 - MaPrimeRénov' Rose : isolation et bonus/rénovation globale
 - MaPrimeRénov' Copropriété
- Travaux éco-conditionnés
- Le montant de la prime est forfaitaire et calculé en fonction du gain écologique permis par les travaux par tranche selon le profil.

CITE

- Propriétaires occupants, sous conditions de ressources : revenus intermédiaires et supérieurs.
- Pour des travaux effectués avant le 31 décembre 2020

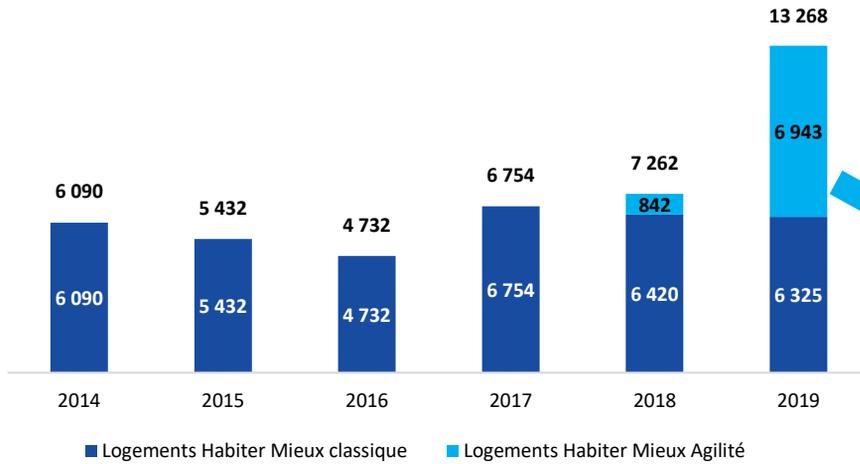
Habiter mieux

- Habiter mieux Sérénité

Le programme Habiter Mieux

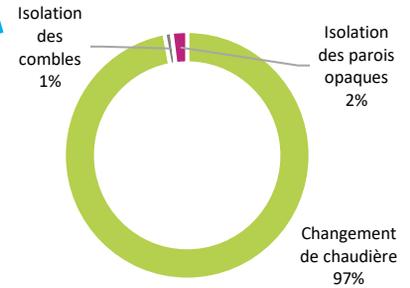
Evolution de la rénovation dans le cadre du programme Habiter Mieux de l'ANAH en Occitanie entre 2014 et 2019

Unité : nombre de logements | Sources : ANAH / traitement CERC Occitanie



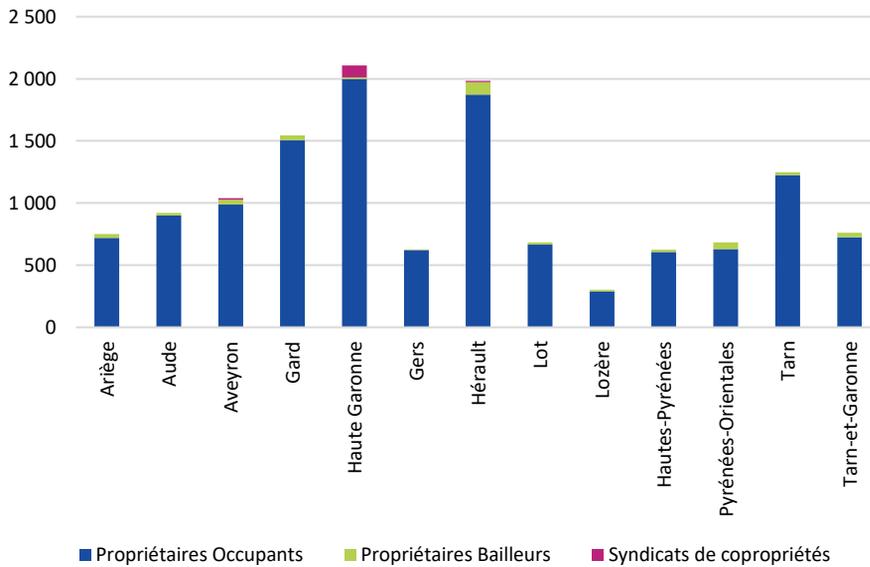
Nombre de logements rénovés via le programme en 2019 (évol. 1 an)

Région	Nombre de logements	Évolution (1 an)
Occitanie	13 268	+83%
France	116 995	+88%



Répartition départementale des logements rénovés dans le cadre du programme Habiter Mieux de l'ANAH en Occitanie en 2019

Unité : nombre de logements | Sources : ANAH / traitement CERC Occitanie



En 2019, le nombre de logements financés dans le cadre du programme Habiter Mieux de l'ANAH progresse de 83%, en Occitanie, par rapport à 2018. Cette évolution provient des dossiers Habiter Mieux Agilité qui ont été multipliés par 8 en un an, essentiellement pour un changement de chaudière.

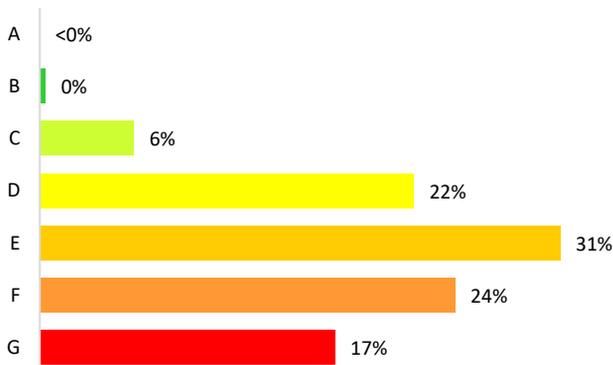
Avec plus de 13 200 logements financés au titre du dispositif, la région dépasse l'objectif annuel fixé, le taux de réalisation atteint 153%.

96% des dossiers concernent les propriétaires occupants, 3% des propriétaires bailleurs et 1% des syndicats de copropriétés. Ces derniers sont situés principalement en Haute-Garonne, dans l'Hérault et dans l'Aveyron.

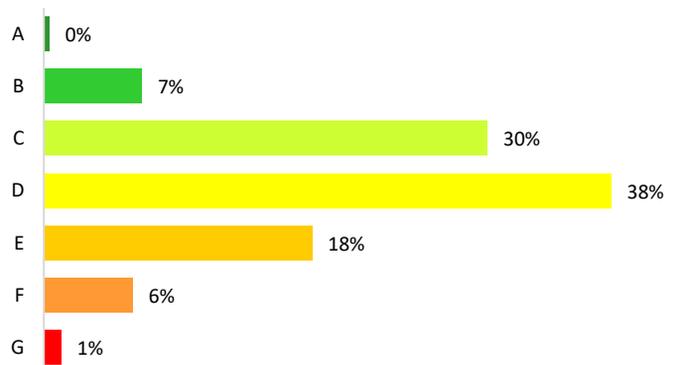
Répartition logements primés dans le cadre du programme Habiter Mieux de l'ANAH en Occitanie en 2019 par étiquette énergétique avant et après travaux

Unité : % nb logements primés | Sources : ANAH / traitement CERC Occitanie

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX



Le programme Habiter Mieux

Répartition des logements rénovés selon le programme Habiter Mieux en 2019 (hors agilité)

Unité : nombre de logements | Sources : ANAH / traitement CERC Occitanie

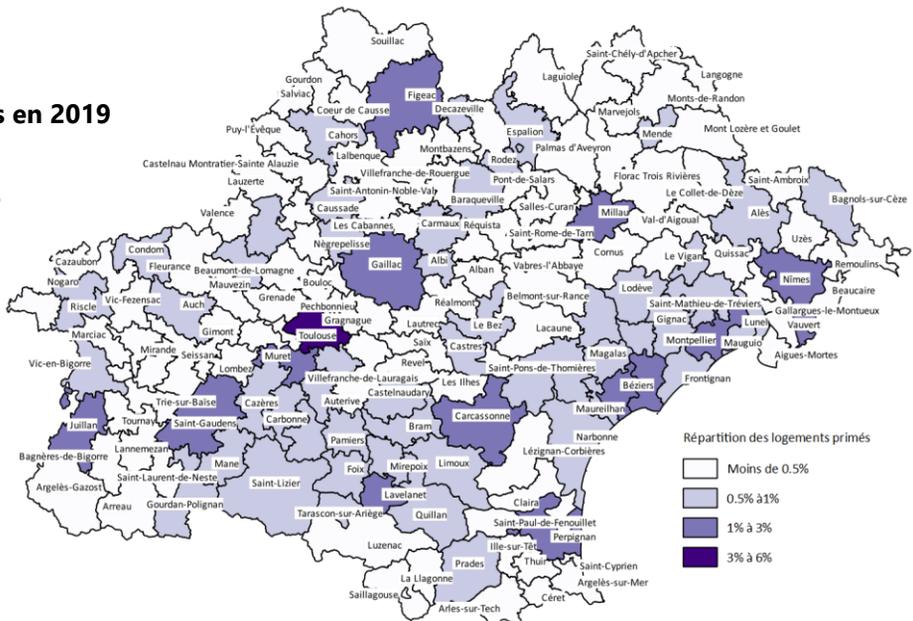
Note de lecture :
Parmi les 6 325 logements primés en 2019 avec le programme Habiter Mieux, moins de 0,5% de logements classés E ont atteint une étiquette B et 22% une étiquette D.

Projection

	A	B	C	D	E	F	G
A							
B	<0,5%	<0,5%					
C	<0,5%	3,4%	2,0%				
D	<0,5%	1,8%	17,4%	2,6%			
E	<0,5%	<0,5%	6,9%	22%	0,9%		
F	<0,5%	<0,5%	2,4%	9,8%	11,8%	<0,5%	
G	<0,5%	<0,5%	1,0%	3,7%	5,2%	5,9%	1,2%

Répartition des logements primés en 2019 (hors agilité)

Unité : en % | Sources : ANAH / traitement CERC Occitanie



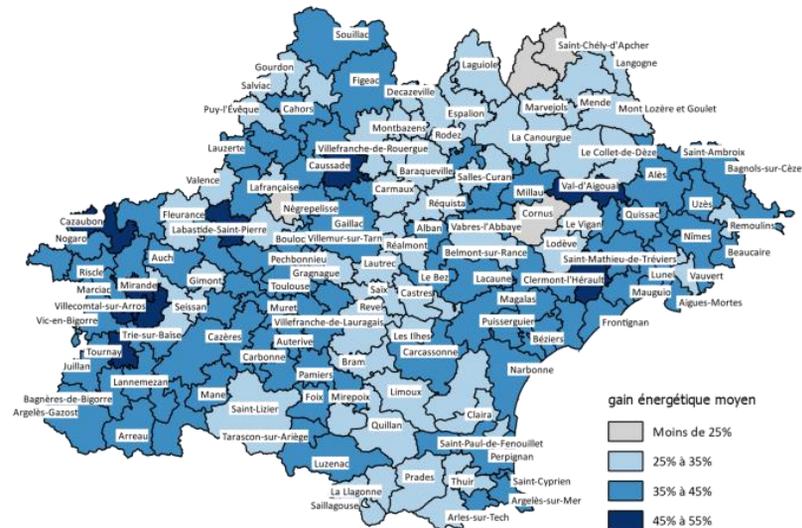
Gain énergétique moyen des logements rénovés selon le programme Habiter Mieux en 2019 (hors agilité)

Unité : nombre de logements | Sources : ANAH / traitement CERC Occitanie

Gain énergétique moyen des logements rénovés (hors agilité)

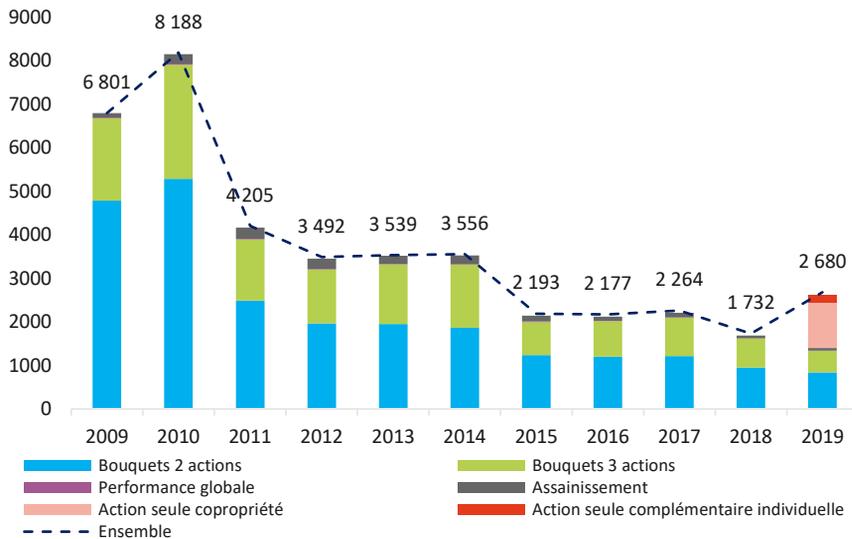
Projection

	A	B	C	D	E	F	G
A							
B	51%	31%					
C	65%	37%	29%				
D	79%	57%	35%	28%			
E	84%	77%	52%	34%	27%		
F	92%	80%	66%	47%	31%	25%	
G	95%	87%	77%	65%	47%	35%	36%



Distribution d'éco-PTZ en Occitanie

Unité : nombre de logements | Sources : SGFGAS / traitement CERC Occitanie



Nombre d'éco-PTZ distribués en 2019 (évol. 1 an)

Occitanie	France
2 680	35 213
+55%	+92%

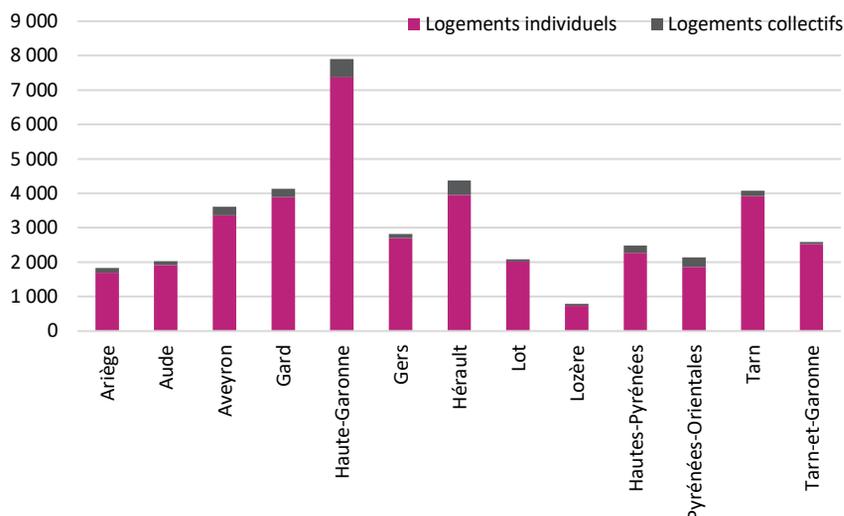
L'éco-PTZ connaît une hausse de 55% sur un an, en partie due à une massification des actions seules en copropriété.

Un syndic de copropriété pouvait souscrire un Eco-PTZ « copropriétés » par bâtiment sous condition qu'au moins 75% des quotes-parts de l'ensemble de la copropriété devaient être comprises dans des lots affectés à l'usage d'habitation, utilisés ou destinés à être utilisés en tant que résidence principale. Depuis le 1^{er} juillet 2019, cette condition n'est plus exigée.

Depuis cette date, il est possible de cumuler un éco-PTZ individuel (classique) et un éco-PTZ copropriétés à condition de ne pas dépasser le plafond de 30 000€ pour le même logement.

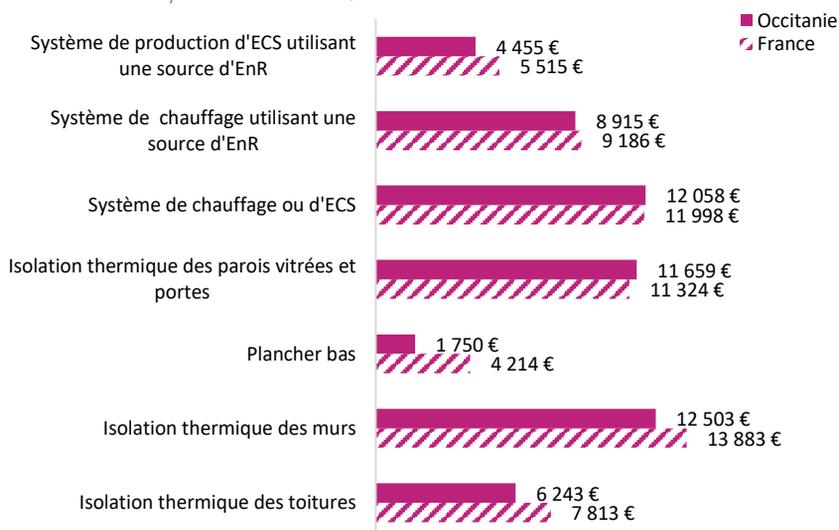
Distribution départementale d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2019

Unité : nombre de logements | Sources : SGFGAS / traitement CERC Occitanie



Montant moyen des bouquets de travaux en 2019 - Occitanie

Unité : en €uros | Sources : SGFGAS / traitement CERC Occitanie

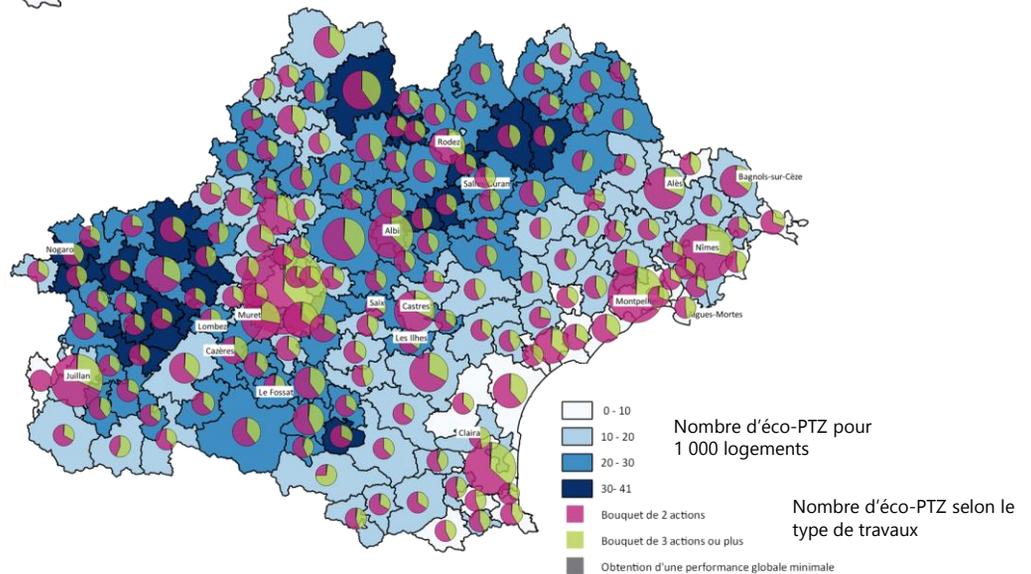
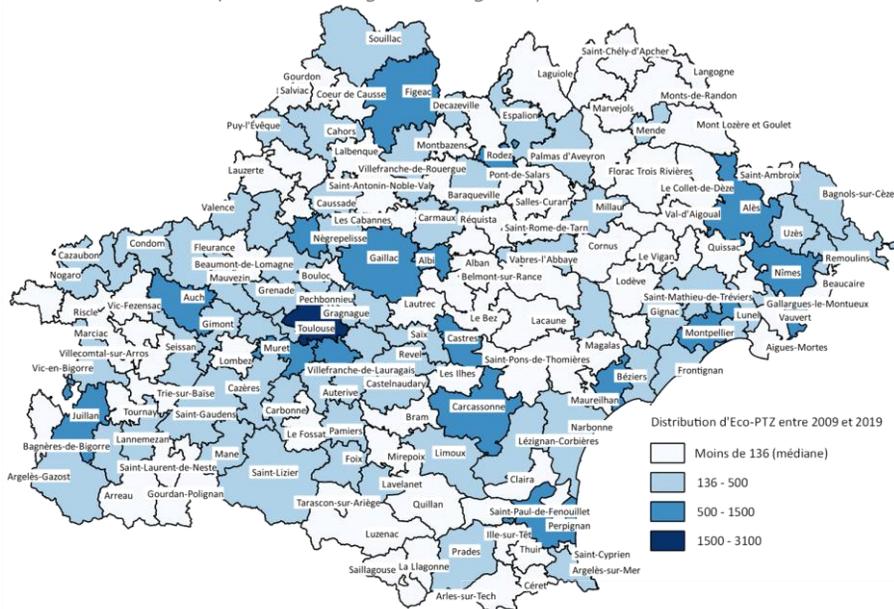


L'éco-PTZ

Comparaisons territoriales

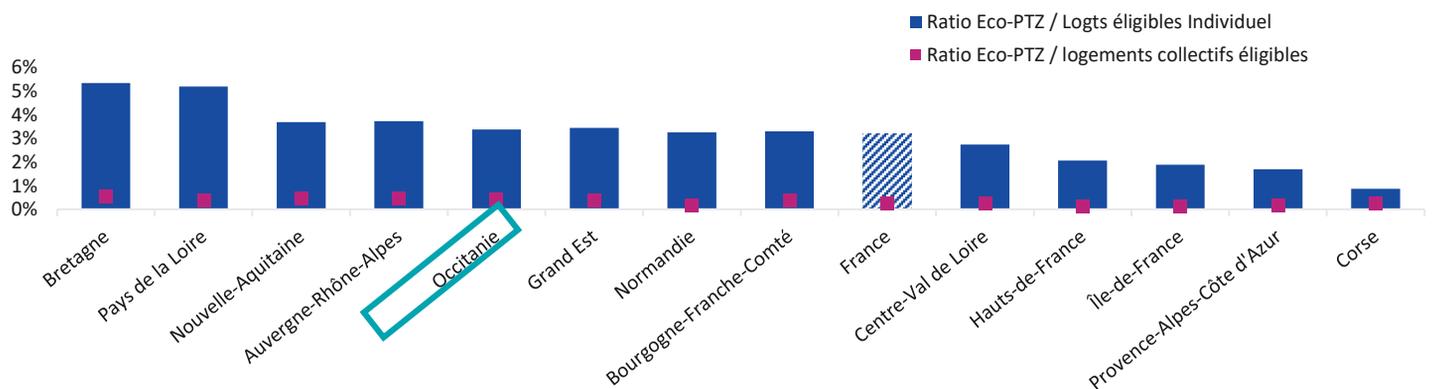
Distribution d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2019 dans les EPCI

Unité : ratio nb d'éco-ptz sur nb de logements éligibles | Sources : SGFGAS, INSEE RP 20008 / traitement CERC Occitanie



Distribution infra-régionale d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2019

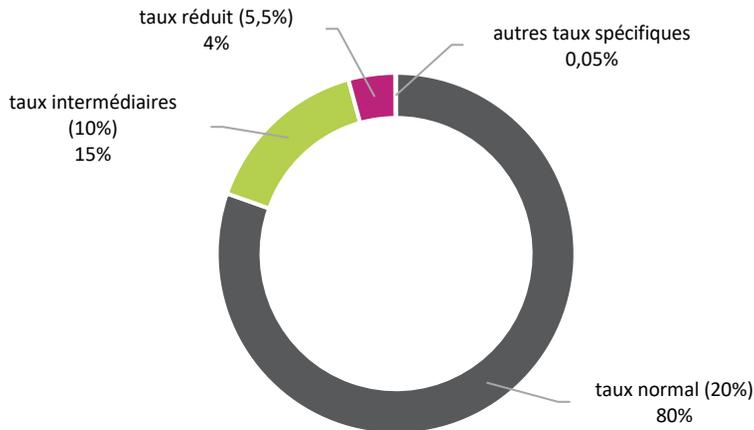
Unité : ratio nb d'éco-ptz sur nb de logements éligibles | Sources : SGFGAS, INSEE RP 20008 / traitement CERC Occitanie



La TVA à taux réduit

Répartition des bases imposables de la TVA déclarées par les établissements du secteur de la construction en Occitanie pour l'année 2019

Unité : % des montants imposables / Sources : DRFiP Occitanie / traitement CERC Occitanie



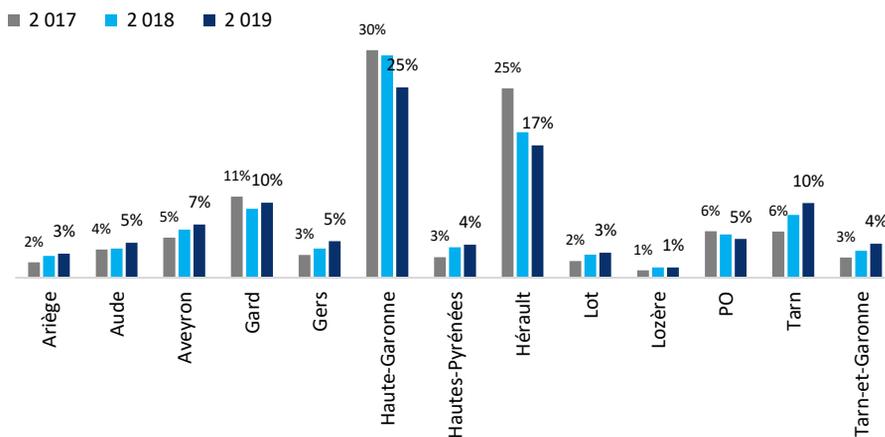
Base imposable au taux de TVA 5,5% en Occitanie – Année 2019 (évol. 1 an)

Occitanie	France
987,6 M€	-7%

Le taux de TVA à 10% est appliqué aux travaux d'entretien, d'amélioration, de transformation ou d'aménagement de l'habitat. Lorsque ces travaux sont dans l'objectif d'améliorer la performance énergétique, le taux de TVA appliqué est de 5,5%. Ce taux de TVA comprend, de nouveau en 2019, le financement de la construction de logements sociaux.

Evolution départementale des bases imposables de la TVA (taux 5,5%) déclarées par les établissements du secteur de la construction en Occitanie

Unité : % des montants imposables / Sources : DRFiP Occitanie / traitement CERC Occitanie

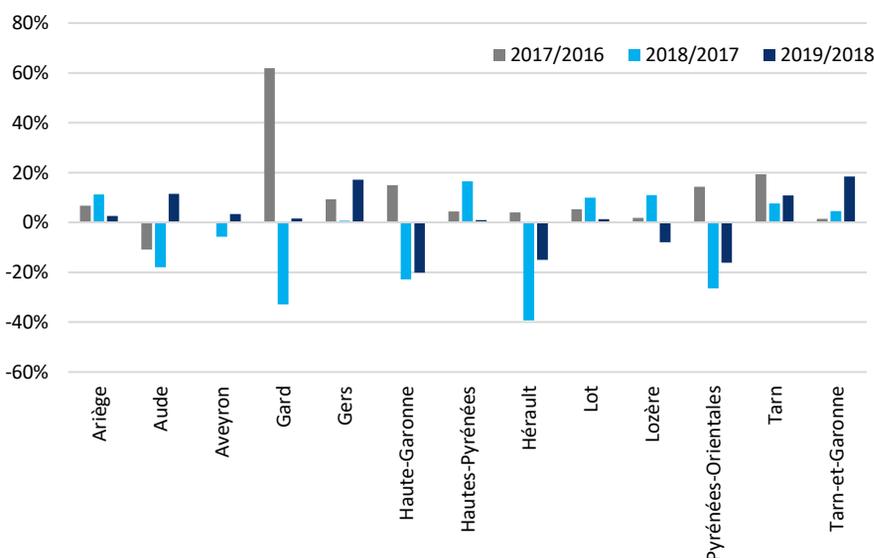


Toutes opérations confondues, les bases imposables au taux de TVA de 5,5% s'élèvent à 987,6 millions d'euros en 2019. Elles sont en dessous de la moyenne de ces 4 dernières années (1,5Md €). Après une forte baisse en 2018 due à la modification du taux de TVA pour la production de logements sociaux qui était passé à 10%, l'année 2019 est marquée par un nouveau recul mais de plus faible ampleur (-7%).

La part des départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault est en baisse sur les 3 dernières années, pour atteindre 42% en 2019 (vs 55% en 2017).

Evolution départementale des bases imposables de la TVA (taux 5,5%) déclarées par les établissements du secteur de la construction en Occitanie

Unité : % des montants imposables / Sources : DRFiP Occitanie / traitement CERC Occitanie



Au 1^{er} trimestre 2020, les bases imposables au taux de 5,5% ont enregistré un recul de 46%.

Du fait des modifications des conditions d'application des différents taux de TVA, l'observation est rendue difficile.

NB : le secteur de la construction comprend le bâtiment, les travaux publics et la promotion immobilière

Les Certificats d'Économie d'Énergie des logements

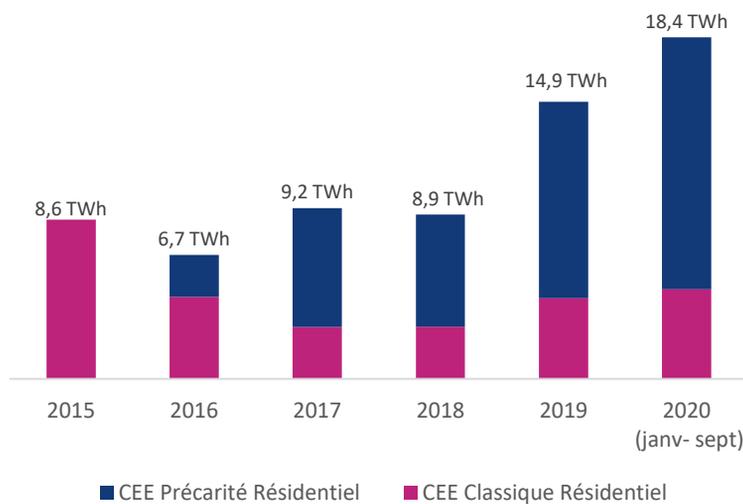
Volume des CEE distribués pour des travaux dans le résidentiel en 2019

Occitanie	France
15 TWh cumac	228 TWh cumac

Près de 15 TWh cumac d'économie d'énergie a été réalisée par le biais des Certificats d'Économie Énergie en 2019 en Occitanie pour des opérations réalisées dans des bâtiments résidentiels, un volume en forte augmentation par rapport aux années précédentes. Cet accroissement est essentiellement porté par « le volet précarité » : avec près de 10 TWh, ce qui représente 67% de l'ensemble des CEE distribués dans le résidentiel en 2019.

Evolution du volume des CEE pour des opérations dans des bâtiments résidentiels en Occitanie

Unité : TWh en cumac - Sources : DREAL, Registre National des CEE, estimations DREAL PACA / traitement CERC Occitanie



Sur la 3^{ème} période (2015-2017), 24,5 TWh cumac ont été économisés, soit près de 3% du volume global au niveau National.

En Occitanie, la 4^{ème} période (2018 à sept. 2020) comptabilise 42,2 TWh cumac, soit une hausse de +72%.

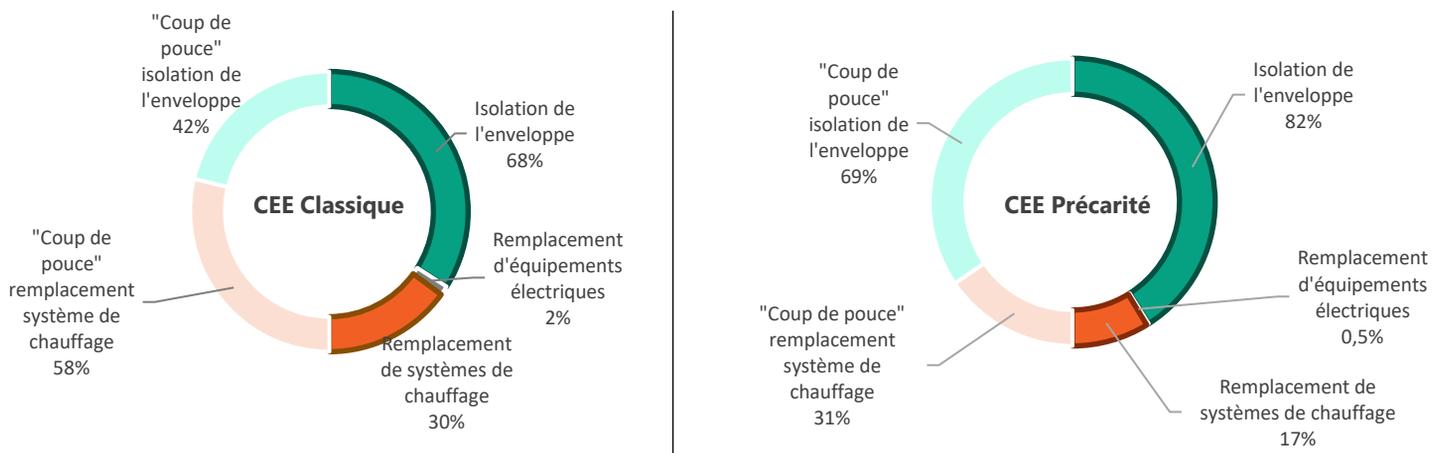
Sur l'année 2019, 5 TWh cumac ont concerné les CEE classique (+77% en un an), dont 0,6 TWh cumac pour le dispositif « Coup de Pouce » et 15 TWh cumac pour les CEE Précarité (+134% sur un an) dont 4,4 TWh cumac pour le dispositif « Coup de Pouce ».

Les dispositifs « Coup de Pouce » apparus en 2018 pèsent de plus en plus dans les CEE résidentiels distribués (4% en 2018, 25% en 2019 et 45% en 2020 – chiffre provisoire).

Les CEE précarité ont commencé à prendre de l'ampleur dès 2017.

Usage des CEE distribués pour des opérations dans des bâtiments résidentiels en Occitanie en 2019

Sources : DREAL, Registre National des CEE, estimations DREAL PACA / traitement CERC Occitanie



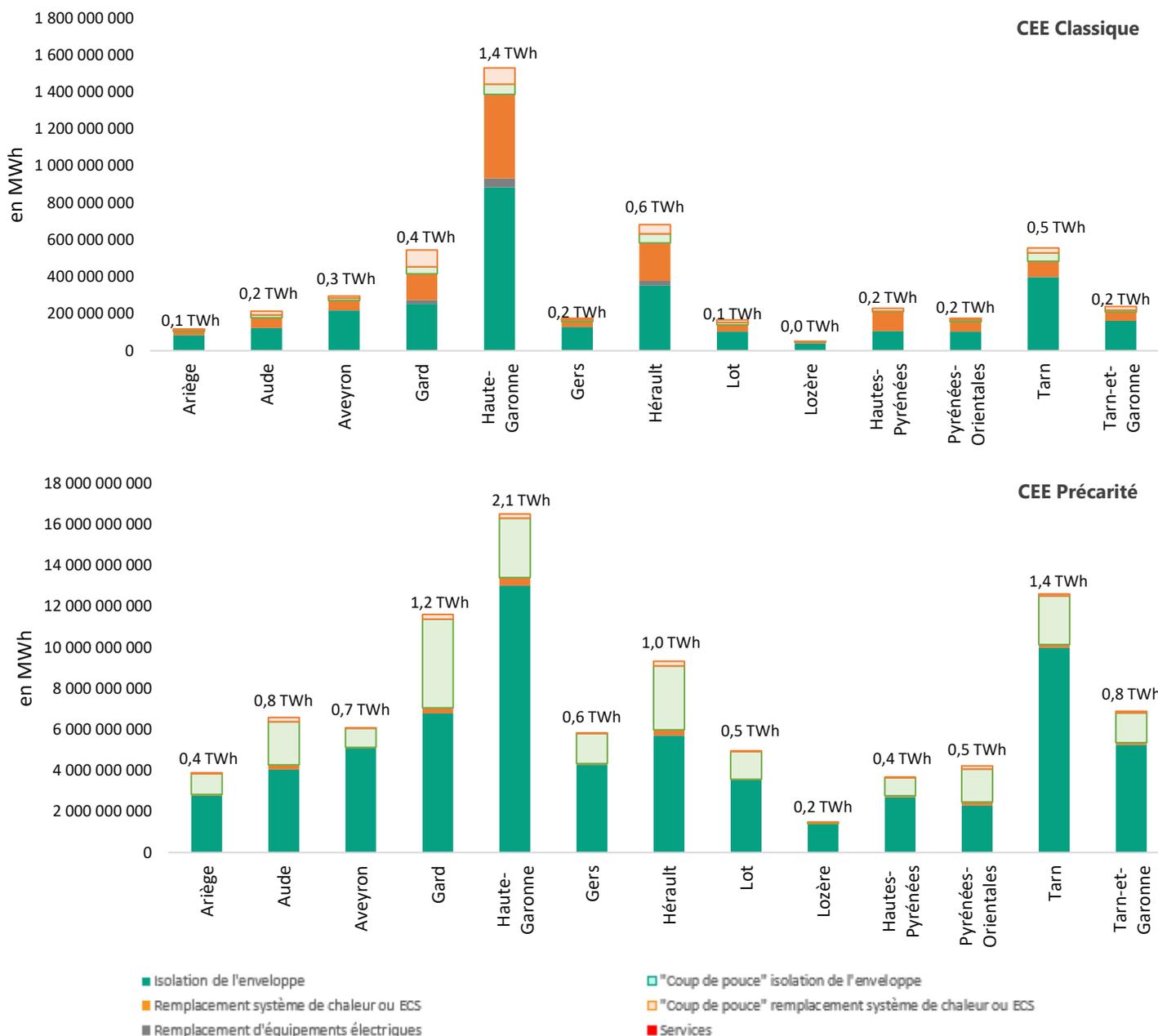
5% des CEE distribués en Occitanie en 2019 concernent des opérations dans les bâtiments résidentiels. La tendance 26020 fait état d'un ratio de 84%.

L'isolation de l'enveloppe représente une proportion importante des CEE Précarité distribués en 2019 aux bâtiments résidentiels régionaux (82%) au détriment des remplacements de systèmes de chauffage.

Les Certificats d'Économie d'Énergie des logements

Par département et par usage, volume des CEE distribués pour des opérations dans des bâtiments résidentiels en 2019

Sources : DREAL, Registre National des CEE, estimations DREAL PACA / traitement CERC Occitanie



20% des CEE Classique distribués en 2019 en Occitanie à destination de Bâtiments Résidentiels l'ont été en Haute-Garonne, département ayant sollicité le plus ce dispositif alors que la Lozère semble moins concernée. La Haute-Garonne se positionne également en tête des CEE Précarité distribués avec 20%. Les départements du Gard, du Tarn, de l'Hérault et de l'Aude regroupent 38% des CEE Précarité distribués. Les usages des CEE sont relativement différents dans

les départements :

- ❑ 68% des CEE distribués dans le Tarn ont permis l'isolation de l'enveloppe, alors que cette proportion est de 58% à l'échelle régionale.
- ❑ 18% des CEE « coup de pouce Chauffage » distribués dans la région en 2019 l'ont été dans le département du Gard.

Les Certificats d'Économie d'Énergie des logements

Evolution des CEE distribués pour des opérations dans des bâtiments résidentiels pour un usage « Thermique »

Unité : GWh en cumac - Sources : DREAL, Registre National des CEE / traitement CERC Occitanie

Type usage "Batiment Résidentiel Thermique"	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (janv. - sept.)
isolation ECS	423,2 GWh	40,1 GWh	267,5 GWh	7,9 GWh	31,8 GWh	2,0 GWh
isolation réseau	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh
isolation réseau chaleur	56,6 GWh	28,2 GWh	179,8 GWh	13,2 GWh	66,9 GWh	15,1 GWh
isolation réseau chaleur ou ECS	0,3 GWh	0,1 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh
raccordement réseau chaleur	27,7 GWh	126,1 GWh	0,0 GWh	4,6 GWh	0,0 GWh	5,1 GWh
rénovation globale Bâtiment Rés	554,0 GWh	368,7 GWh	494,6 GWh	80,2 GWh	42,5 GWh	41,5 GWh
rénovation globale MI	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh
réseau chaleur	3 474,0 GWh	1 191,6 GWh	882,3 GWh	1 272,3 GWh	4 547,5 GWh	6 225,5 GWh
réseau chaleur et ECS	13,9 GWh	7,4 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,9 GWh	7,1 GWh
réseau ECS	37,2 GWh	13,6 GWh	16,2 GWh	30,8 GWh	40,9 GWh	17,6 GWh
Surperformance énergétique d'un Bât Neuf	317,0 GWh	236,9 GWh	34,9 GWh	0,4 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh
système comptage réseau chaleur	1,4 GWh	0,9 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	3,3 GWh
système régulation	8,4 GWh	0,8 GWh	5,5 GWh	43,2 GWh	62,1 GWh	53,1 GWh
système régulation ECS	3,4 GWh	9,2 GWh	2,7 GWh	3,8 GWh	3,4 GWh	8,7 GWh
ventilation	34,0 GWh	22,2 GWh	33,2 GWh	37,0 GWh	72,9 GWh	29,5 GWh

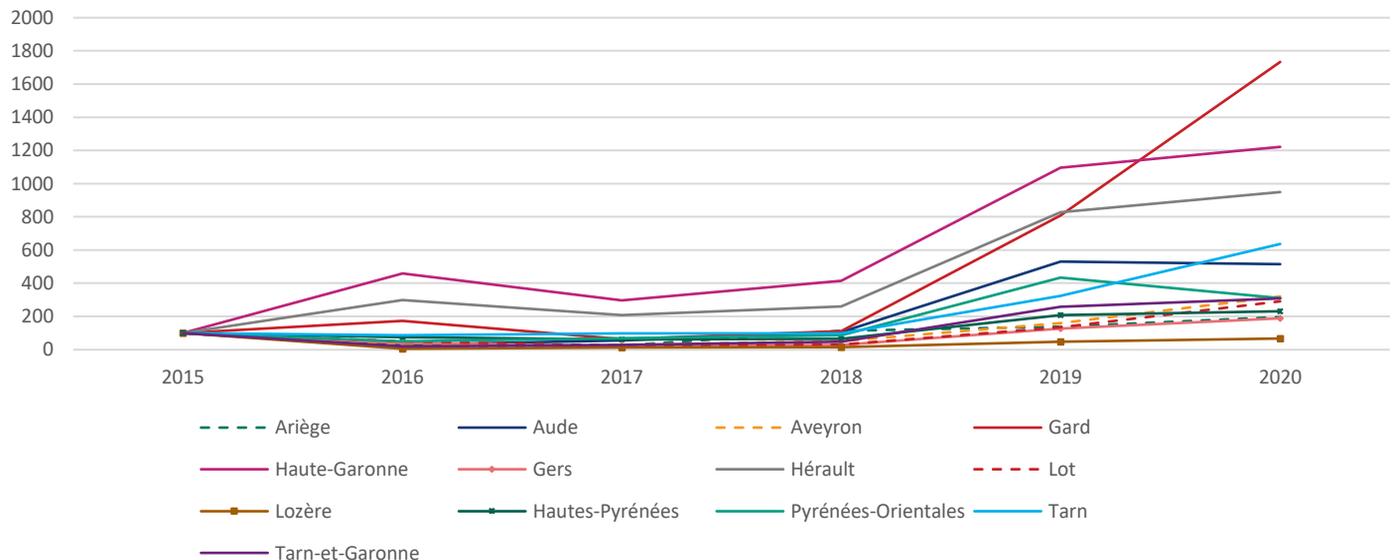
ZOOM sur l'évolution des CEE distribués pour des opérations dans des bâtiments résidentiels pour un usage « Thermique : réseau de chaleur » par département

Unité : GWh en cumac - Sources : DREAL, Registre National des CEE / traitement CERC Occitanie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (janv - sept)
Ariège	89,4 GWh	18,3 GWh	22,4 GWh	101,7 GWh	124,2 GWh	175,6 GWh
Aude	123,5 GWh	25,2 GWh	49,3 GWh	93,6 GWh	473,3 GWh	459,9 GWh
Aveyron	175,7 GWh	31,6 GWh	25,8 GWh	46,5 GWh	141,7 GWh	286,1 GWh
Gard	297,1 GWh	153,8 GWh	55,5 GWh	99,2 GWh	722,2 GWh	1 548,4 GWh
Haute-Garonne	1 268,7 GWh	409,6 GWh	264,3 GWh	370,4 GWh	980,1 GWh	1 091,1 GWh
Gers	72,1 GWh	35,2 GWh	20,1 GWh	25,3 GWh	113,5 GWh	169,0 GWh
Hérault	626,6 GWh	266,1 GWh	184,9 GWh	232,4 GWh	738,8 GWh	847,7 GWh
Lot	92,2 GWh	43,6 GWh	20,0 GWh	26,5 GWh	119,8 GWh	259,2 GWh
Lozère	32,0 GWh	3,8 GWh	11,0 GWh	12,3 GWh	42,8 GWh	59,8 GWh
Hautes-Pyrénées	205,2 GWh	66,7 GWh	55,2 GWh	57,7 GWh	185,7 GWh	205,8 GWh
Pyrénées-Orientales	147,0 GWh	44,2 GWh	62,0 GWh	76,7 GWh	387,6 GWh	277,4 GWh
Tarn	235,7 GWh	76,7 GWh	87,2 GWh	86,8 GWh	288,3 GWh	569,4 GWh
Tarn-et-Garonne	108,9 GWh	16,8 GWh	24,7 GWh	43,1 GWh	229,6 GWh	276,1 GWh

ZOOM sur l'évolution des CEE distribués pour des opérations dans des bâtiments résidentiels pour un usage « Thermique : réseau de chaleur » par département

Base 100 en 2015 - Sources : DREAL, Registre National des CEE / traitement CERC Occitanie



Les Certificats d'Économie d'Énergie des logements

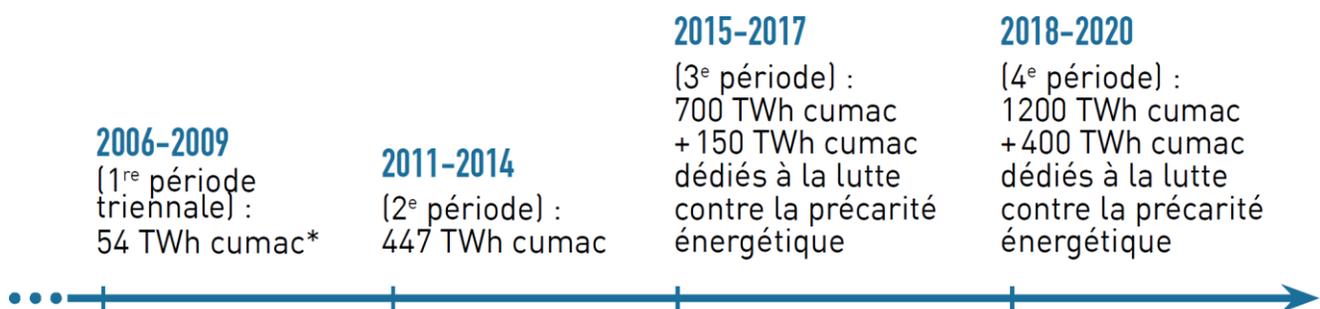
Initié par le protocole de Kyoto en 2005, les CEE sont un dispositif au bénéfice des ménages et des entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte, ils sont entrés en vigueur en 2006 en France. Ils permettent d'apporter un soutien renforcé aux ménages en situation de précarité énergétique réalisant des travaux de rénovation énergétique.

Son objectif est de contraindre les obligés (fournisseurs d'énergie, de carburants automobiles) à favoriser les économies d'énergie avec un volume de CEE à obtenir. Dans le cas où l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.

L'unité de mesure utilisée est le kWh cumac et représente l'énergie non consommée grâce à l'opération d'efficacité énergétique. Cumac provient de la contraction de « cumulés » (cumul de l'énergie évitée pendant la durée de vie des équipements performants mis en place) et « actualisés » (tient compte de l'évolution du niveau de performance moyen des équipements dans le temps).

En synthèse, les CEE comptabilisent les économies d'énergie réalisées : plus l'économie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand.

OBJECTIF GLOBAL D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

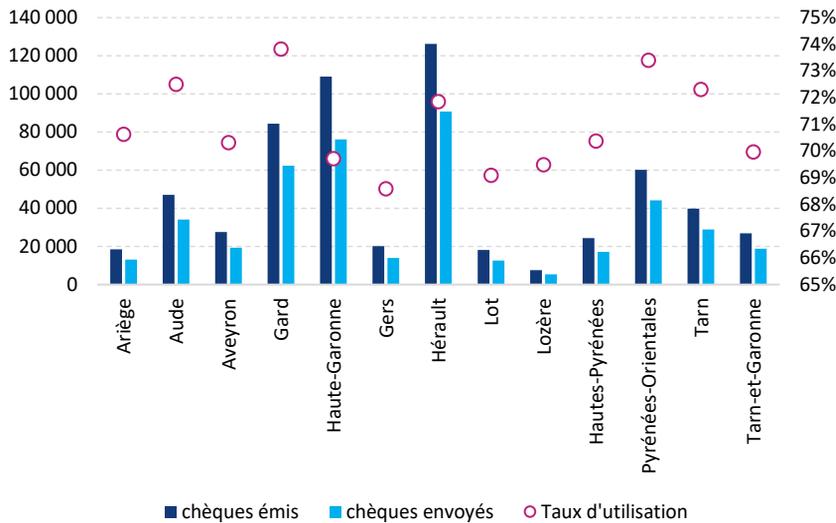


100 TWh cumac sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.

Le chèque énergie

Chèques énergie envoyés et utilisés par département sur la campagne 2019 en Occitanie

Unité : en nombre de chèques envoyés et utilisés - Sources : DREAL Occitanie (extraction 02/2020), traitement CERC Occitanie



Nombre de chèques émis en 2019 (taux de réalisation)

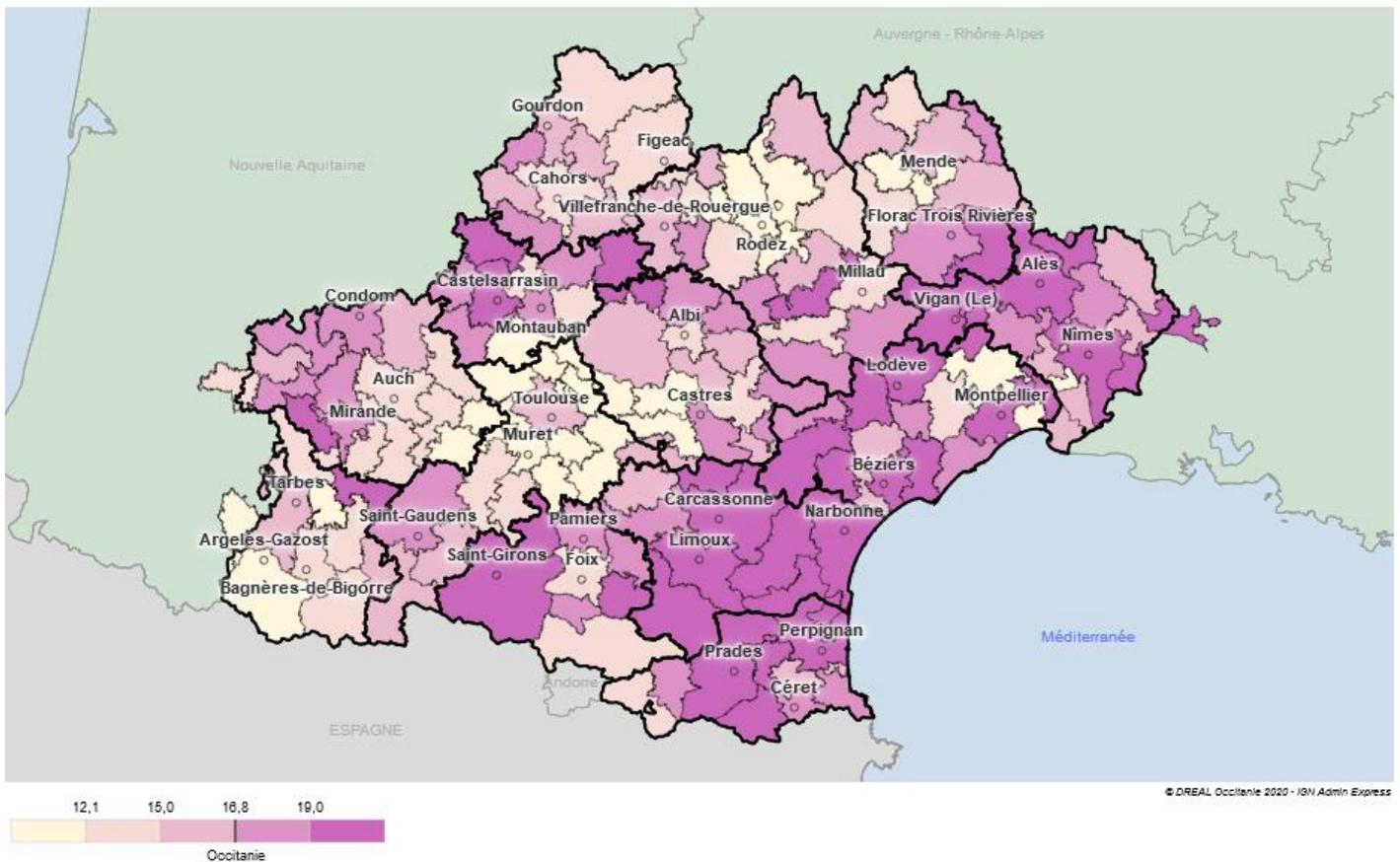
Occitanie	France
609 138	5 685 895
71,5%	72,1%

NB : Ces statistiques comprennent tous les chèques énergie qu'ils soient utilisés pour le paiement des factures d'énergie ou le paiement de travaux d'économies d'énergies.

Taux de pauvreté en Occitanie

Unité : en %- Sources : DREAL Occitanie/INSEE, Filosofi 2017 / traitement CERC Occitanie

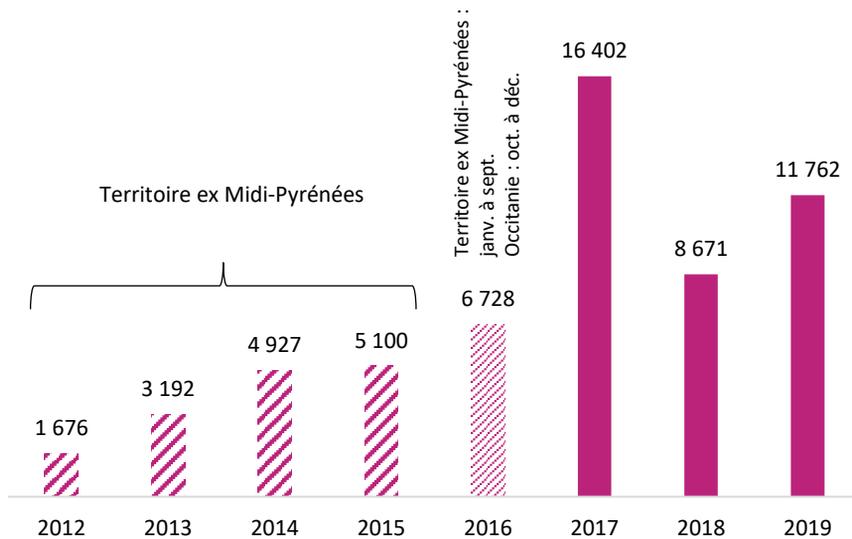
Taux de pauvreté, 2017 (%) - Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)



Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian.

Evolution des attributions des éco-chèques par la Région Occitanie

Unité : en nombre de ménages - Sources : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, traitement CERC Occitanie



Nombre d'éco-chèques distribués en 2019

11 762

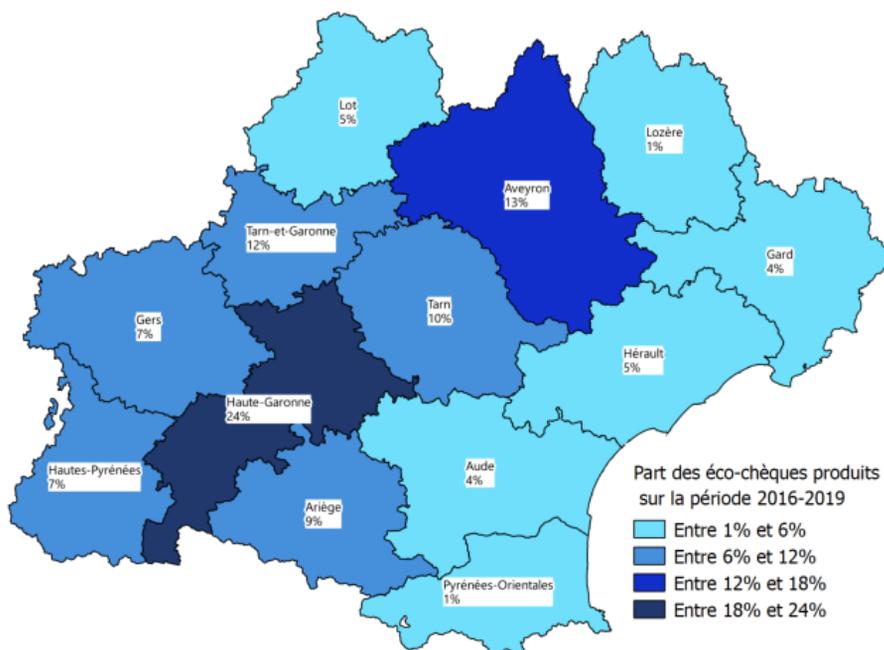
+36%

En Occitanie, 11 762 ménages ont bénéficié d'un éco-chèque pour un montant d'aide attribué correspondant à 17,57 M€. Le chiffre d'affaires généré s'élève à 156 M€ pour le réseau des 2 730 professionnels partenaires recensés sur le site de la Région au 05 novembre 2020.

Le dispositif enregistre une hausse de 36% du volume d'éco-chèques distribués par rapport à l'année 2018 et de 33% du chiffre d'affaires généré.

Répartition départementale des éco-chèques « logement » produits sur la période 2016-2019

Unité : en % - Sources : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, traitement CERC Occitanie



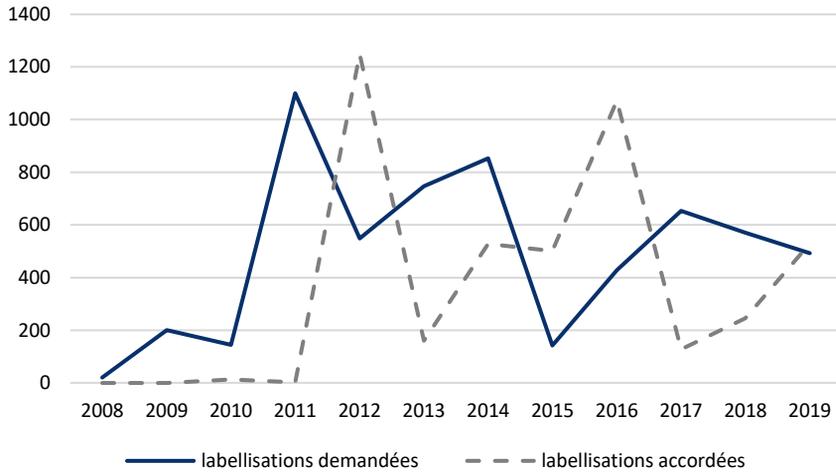
Depuis le 22 juillet 2019, les critères applicables pour accéder à ce dispositif sont les suivants :

- Être **propriétaire occupant** résident en Occitanie et selon les plafonds des revenus fiscaux fixés ou **propriétaire bailleur** conventionnant avec l'ANAH (articles L321-4 et L321-8 du Code de la Construction et de l'Habitat);
- Faire exécuter les travaux par un **professionnel RGE partenaire** affilié au dispositif;
- Réaliser des travaux visant une **économie d'énergie d'au moins 25%** sur la consommation globale du logement (à l'exclusion des équipements photovoltaïques depuis février 2019, des travaux d'isolation des combles perdus, des bouquets de travaux composés de 2 lots « isolation des combles perdus » et « installation ou changement d'un système de ventilation » depuis novembre 2017, et des logements soumis à la RT 2012.);
- Démarrer les travaux après avoir demandé l'éco-chèque et la réception de ce dernier par le bénéficiaire.

Les labellisations énergétiques rénovation

Demands et labellisations BBC Rénovation en Occitanie

Unité : en nombre de labellisations - Sources : BBC Efficacité, traitement CERC Occitanie



Nombre de demandes de labellisations BBC Rénovation en 2019 (évol. 1 an)

493
-13%

28 272
-19%

La baisse des demandes de labellisations BBC Rénovation constatée entre 2018 et 2019 (-13%) est moins importante que celle enregistrée au niveau national. A contrario, les labellisations accordées ont doublé entre 2018 (246) et 2019 (529).

Chiffres clés sur la base d'un échantillon de projets BBC Rénovation en Occitanie :

Données basées sur un échantillon de 23 projets | source : Observatoirebbc.org

-81,8% Gain des GES

-75,7% Consommation (Cep)

-83,3% Gain des GES en zone H2c

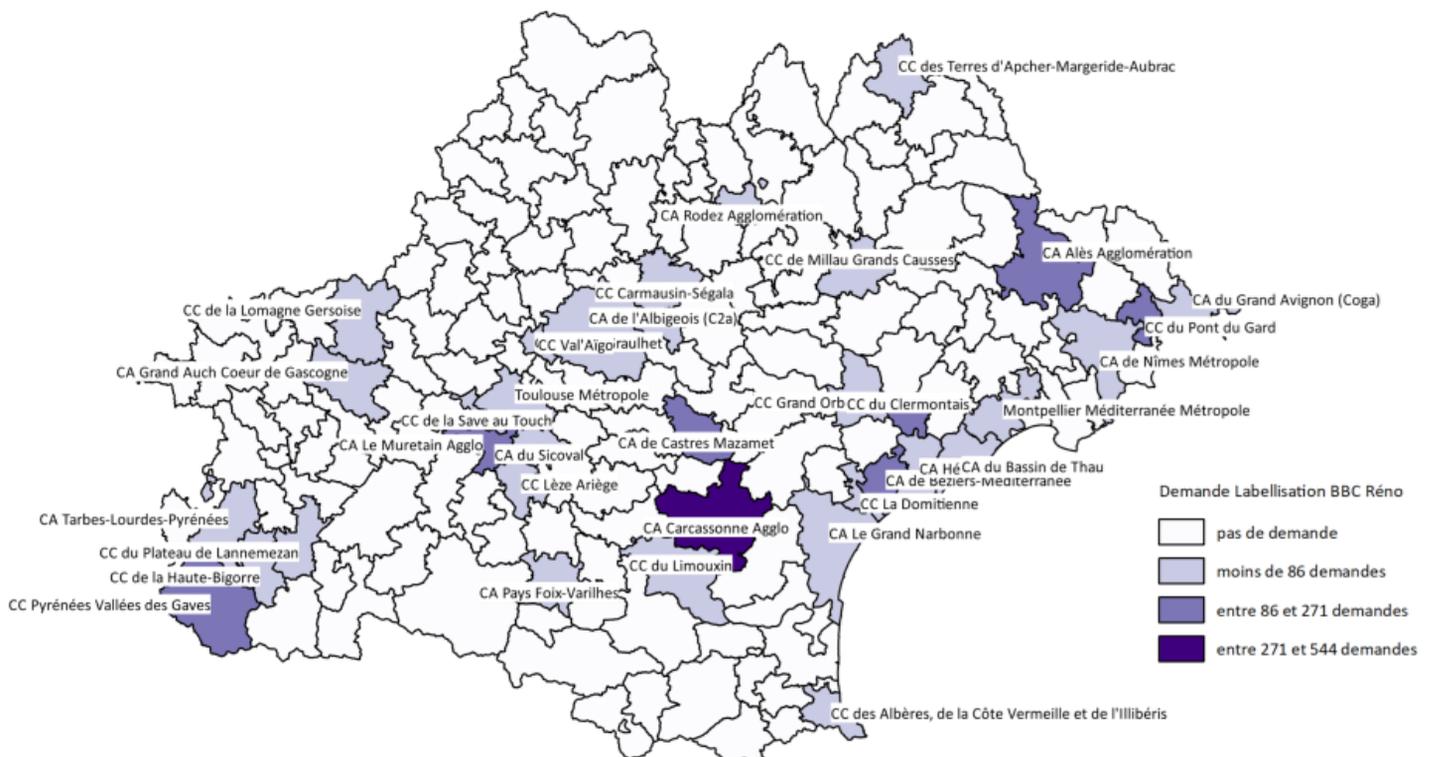
-78,4% Consommation (Cep) en zone H2c

-79,7% Gain des GES en zone H3

-72,6% Consommation (Cep) en zone H3

Répartition des demandes de labellisations BBC Rénovation (cumul 2008-2019) par EPCI

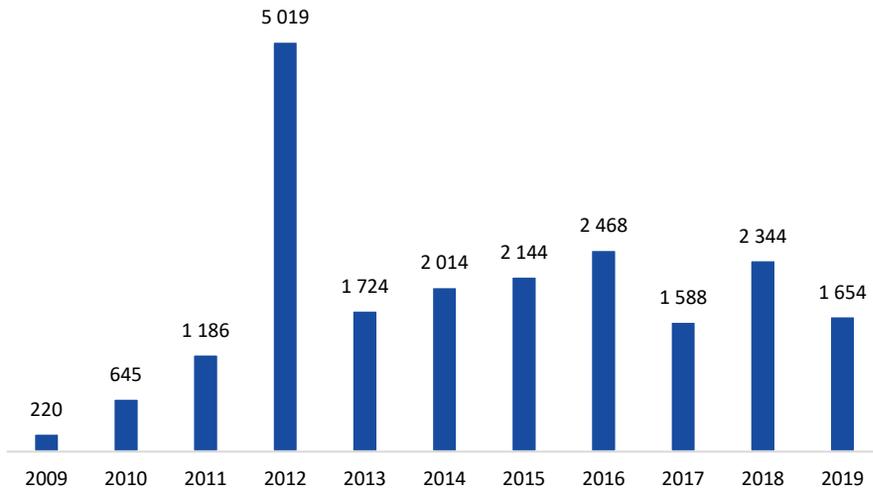
Unité : en nombre de demandes - Sources : Efficacité, traitement CERC Occitanie



La rénovation des logements sociaux

Evolution des éco-PLS engagés en Occitanie

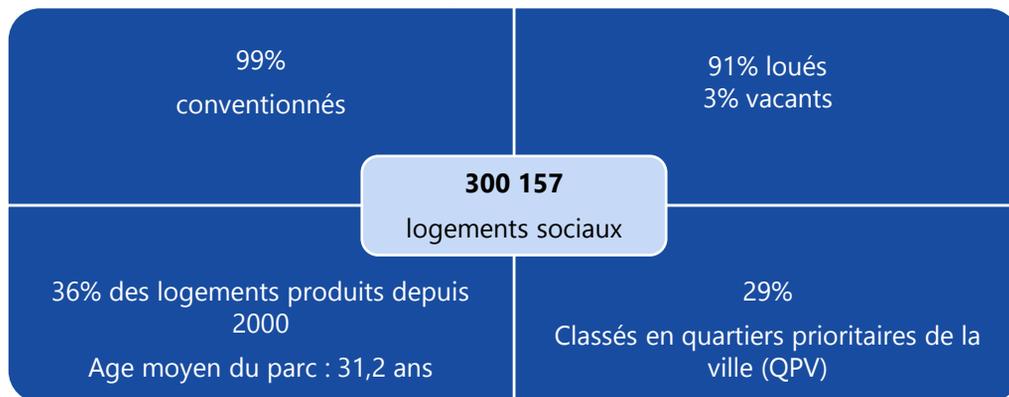
Unité : en nombre de prêts engagés - Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie



Nombre de logements sociaux engagés dans une rénovation via un éco-PLS en 2019 (évol. 1 an)

Occitanie	France
1 654	48 050
-29%	+37%

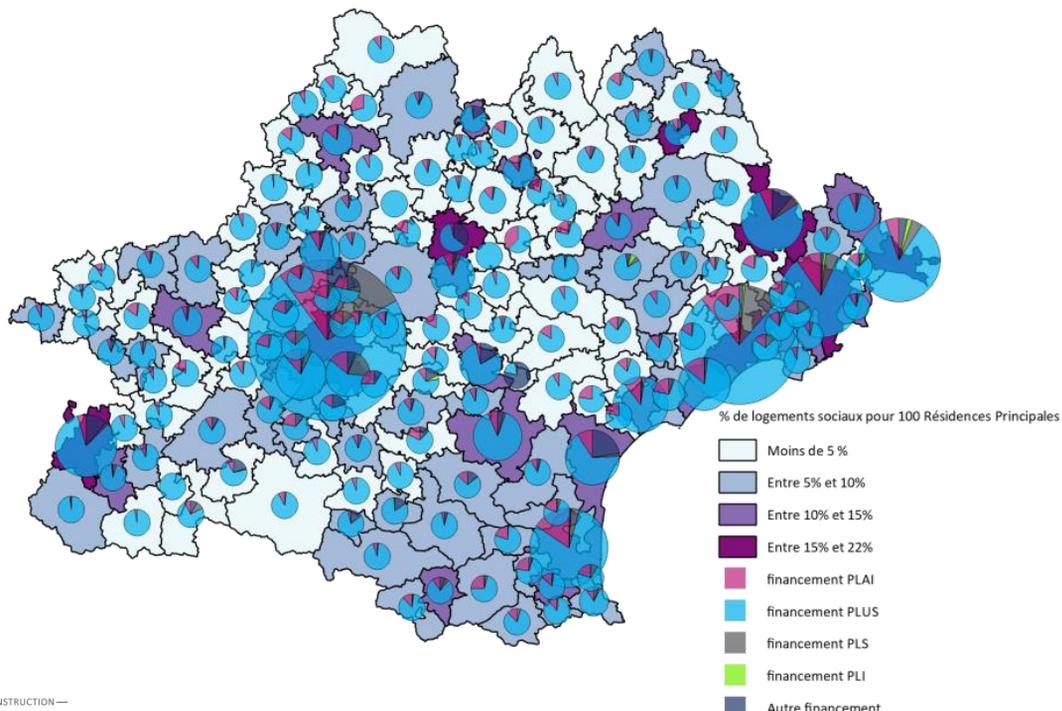
Chiffres clés des logements sociaux en Occitanie



Source : DHUP / RPLS 2019

Répartition des logements sociaux en Occitanie

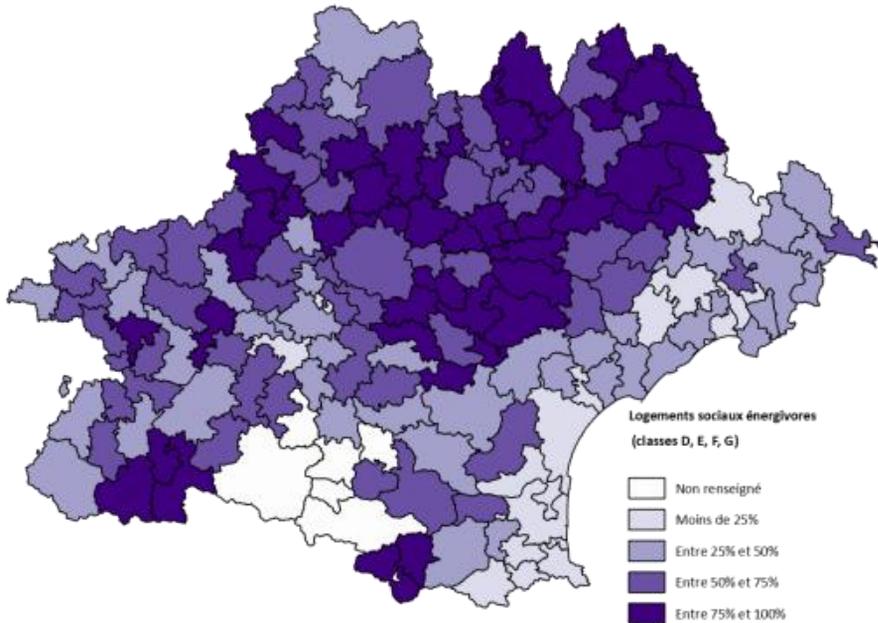
Unité : % logements sociaux pour 100 résidences principales - Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie



La rénovation des logements sociaux

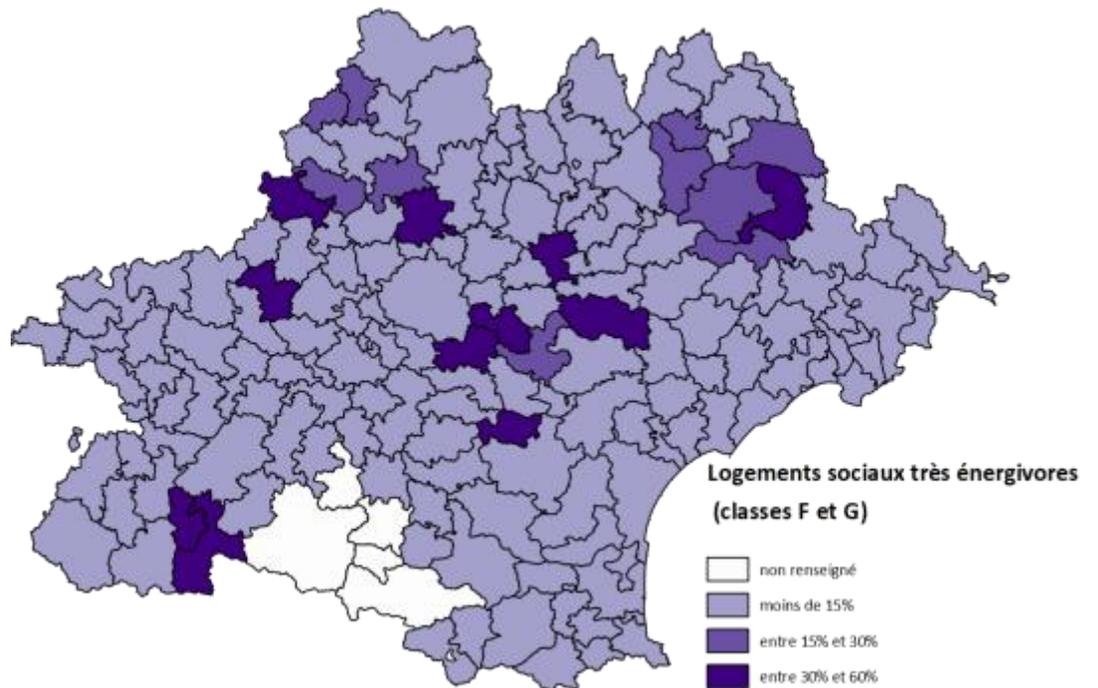
Logements sociaux énergivores en Occitanie

Unité : % nb logements classés D, E, F et G - Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie



Logements sociaux très énergivores en Occitanie

Unité : % nb logements classés F et G - Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie



Fonds FEDER 2014-2020

Les programmes opérationnels « rénovation énergétique logements sociaux » du FEDER Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées 2014-2020 ont notifié **56,37M€** de **subventions** pour la rénovation de **10 540 logements sociaux**.

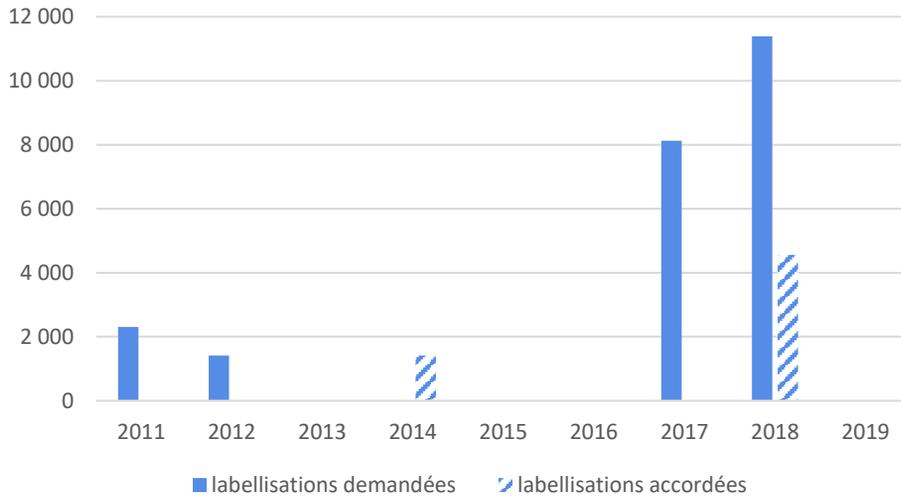
Source : Conseil Régional Occitanie



La rénovation du parc tertiaire

BBC Rénovation Tertiaire en Occitanie

Unité : en m² - Sources : BBC Efficacité, traitement CERC Occitanie



<https://www.observatoirebbc.org/statistiques/bilan-de-la-certification>

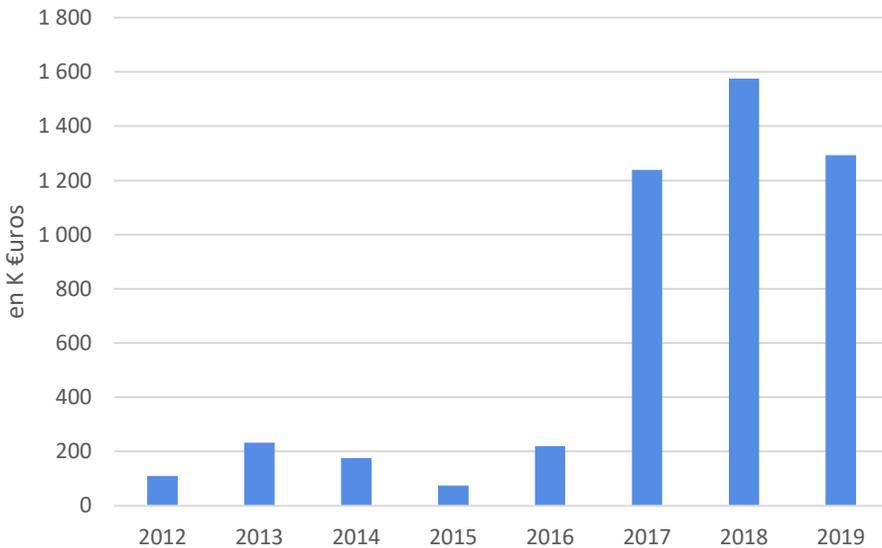
Surfaces de demandes de labellisation BBC Rénovation tertiaire en 2019 (évol. 1 an)

Occitanie	France
0 n.s	146 036 -8%

En Occitanie, depuis 2011, 12 opérations ont déposé une demande de labellisation BBC Rénovation Tertiaire pour une surface cumulée de 23 242 m², soit moins de 1% des surfaces de bâtiments non résidentiels mis en chantier. Un quart de ces surfaces a obtenu la labellisation.

Les prêts éco-énergie de Bpifrance pour les entreprises en Occitanie

Unité : en K€uros - Sources : Bpifrance, traitement CERC Occitanie



Nombre de prêts Eco-Energie en 2019 (évol. 1 an)

Occitanie	France
18 -18%	239 -2%

En 2019, Bpifrance a délivré 22 prêts Eco-Energie à des entreprises d'Occitanie afin d'engager un programme d'investissement d'amélioration d'efficacité énergétique.

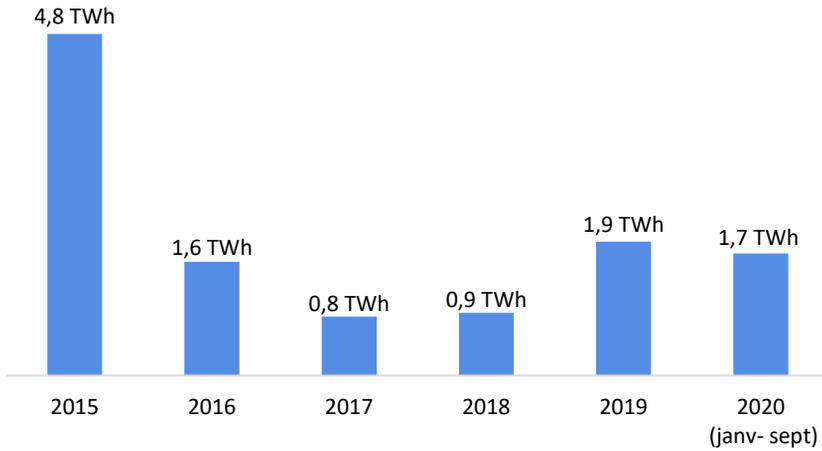
Depuis sa mise en place en 2012, 84 entreprises régionales ont eu recours à ce dispositif (soit 9% du volume national) pour un montant cumulé de 4,9 millions d'euros.



La rénovation du parc tertiaire CEE Tertiaire

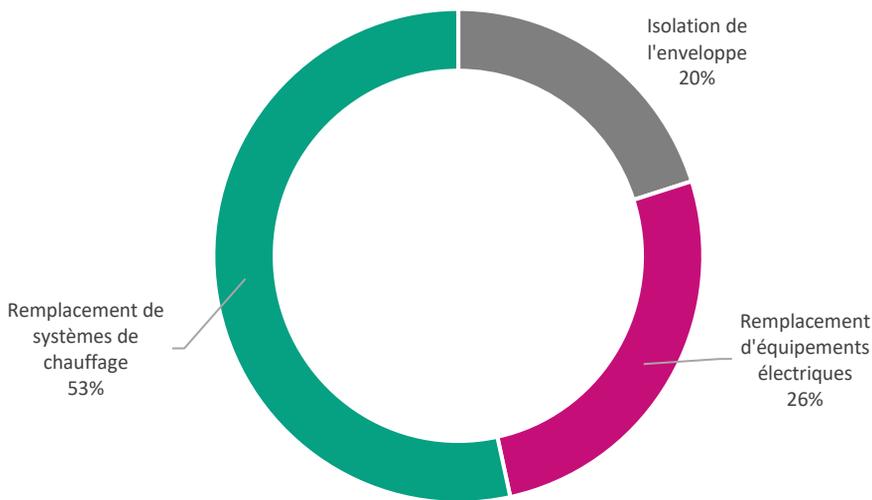
Evolution du volume des CEE pour des opérations dans des bâtiments tertiaires en Occitanie

Unité : TWh en cumac - Sources : DREAL, Registre National des CEE, estimations DREAL PACA / traitement CERC Occitanie



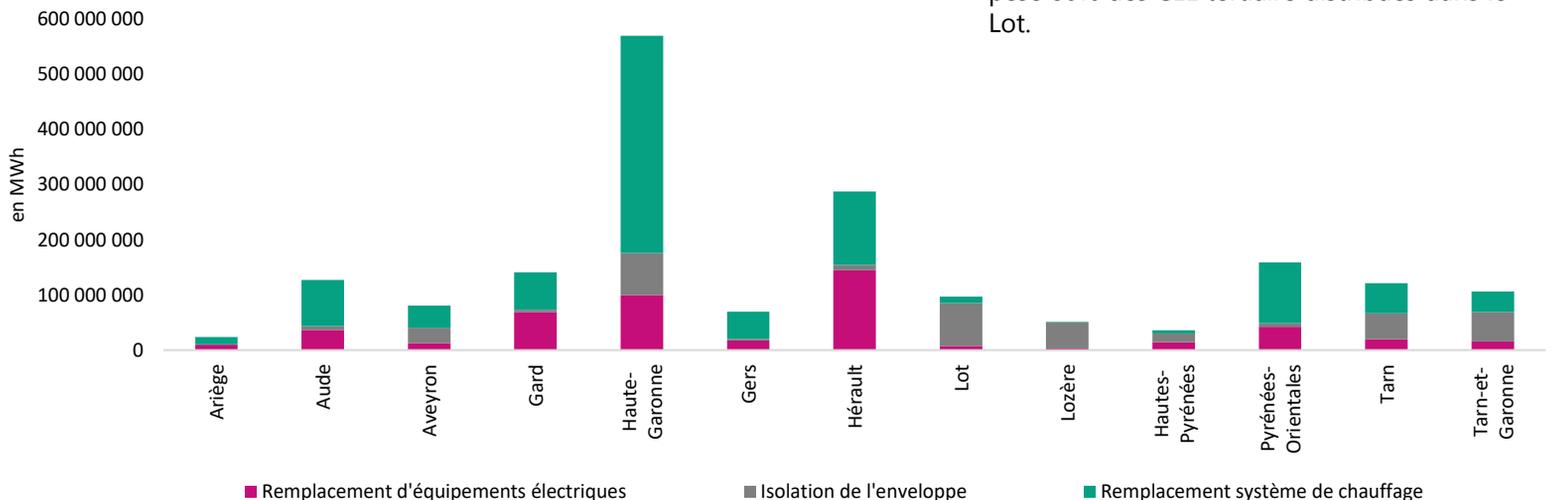
Usage des CEE distribués pour des opérations dans des bâtiments tertiaires en Occitanie en 2019

Sources : DREAL, Registre National des CEE, estimations DREAL PACA / traitement CERC Occitanie



Par département ...

Sources : DREAL, Registre National des CEE, estimations DREAL PACA / traitement CERC Occitanie



Volume des CEE distribués pour des travaux dans le tertiaire en 2019

Occitanie	France
1,9 TWh cumac	20,3 TWh cumac

Sur la 3^{ème} période (2015-2017), 7,2 TWh cumac ont été économisés, soit près de 7% du volume global au niveau National.

En Occitanie, la 4^{ème} période (2018 à sept. 2020) comptabilise 4,5 TWh cumac, soit une baisse de 38%.

Sur l'année 2019, près de 2 TWh cumac ont concerné les CEE (+113% en un an).

Le volume des CEE distribués en 2019 reste encore très loin des montants atteints en 2015.

Les CEE précarité existent aussi pour les bâtiments tertiaires mais aucun n'a été distribué en Occitanie.

80% des CEE distribués en Occitanie en 2019 pour des opérations des bâtiments tertiaires ont servi à financer le remplacement de systèmes de chauffage ou d'équipements électriques.

A l'échelle nationale, l'isolation de l'enveloppe représente une part plus importante des CEE distribués dans le tertiaire (33%) que dans la région.

Plus de la moitié (54%) des CEE distribués dans les bâtiments tertiaires de la région l'ont été dans les départements de la Haute-Garonne, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

Les usages des CEE sont différents selon les départements : l'isolation de l'enveloppe pèse 80% des CEE tertiaire distribués dans le Lot.

Partie 3

-

ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES

Afin de faciliter le parcours de rénovation du particulier, de la première prise de contact à l'achèvement des travaux, les pouvoirs publics ont structuré l'offre d'accompagnement autour d'un Service Public de la Performance Énergétique (SPPEH), qui regroupe l'ensemble des acteurs publics de la rénovation énergétique (État, collectivités et leurs opérateurs publics, dont les plateformes territoriales de la rénovation énergétique – PTRE).

Un guichet unique a été mis en place en ce sens, afin de permettre de regrouper l'ensemble des Point Rénovation Info Service (PRIS) d'un territoire en un réseau unique couvrant l'ensemble du territoire. Ce réseau est devenu en 2018 FAIRE (pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), et a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation de grande ampleur visant à accélérer la massification de la rénovation énergétique et à mobiliser de plus en plus de particuliers.

Le Réseau FAIRE

Le réseau FAIRE permet d'orienter les ménages pour engager des travaux de rénovation énergétique vers des conseillers spécialisés. Les conseillers FAIRE aident ainsi les ménages dans leurs démarches administratives en identifiant les aides financières dont ils peuvent bénéficier, et dans leurs prises de décision en établissant une offre de rénovation adaptée.

Elles peuvent également faire le lien entre les ménages, les professionnels et les collectivités locales. Le but est ici de rassembler l'ensemble des acteurs privés et publics de la rénovation énergétique d'un territoire autour d'une même signature, afin de rendre plus visible, lisible et atteignable l'offre de rénovation pour les particuliers, et faciliter ainsi la massification de la rénovation.

Les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE), créées en 2016 afin de renforcer et coordonner au niveau local les services d'information et de conseil à la rénovation énergétique, jouent aujourd'hui un rôle d'accompagnateur des ménages tout au long de leur parcours de rénovation, en parallèle de leurs missions de conseiller FAIRE.



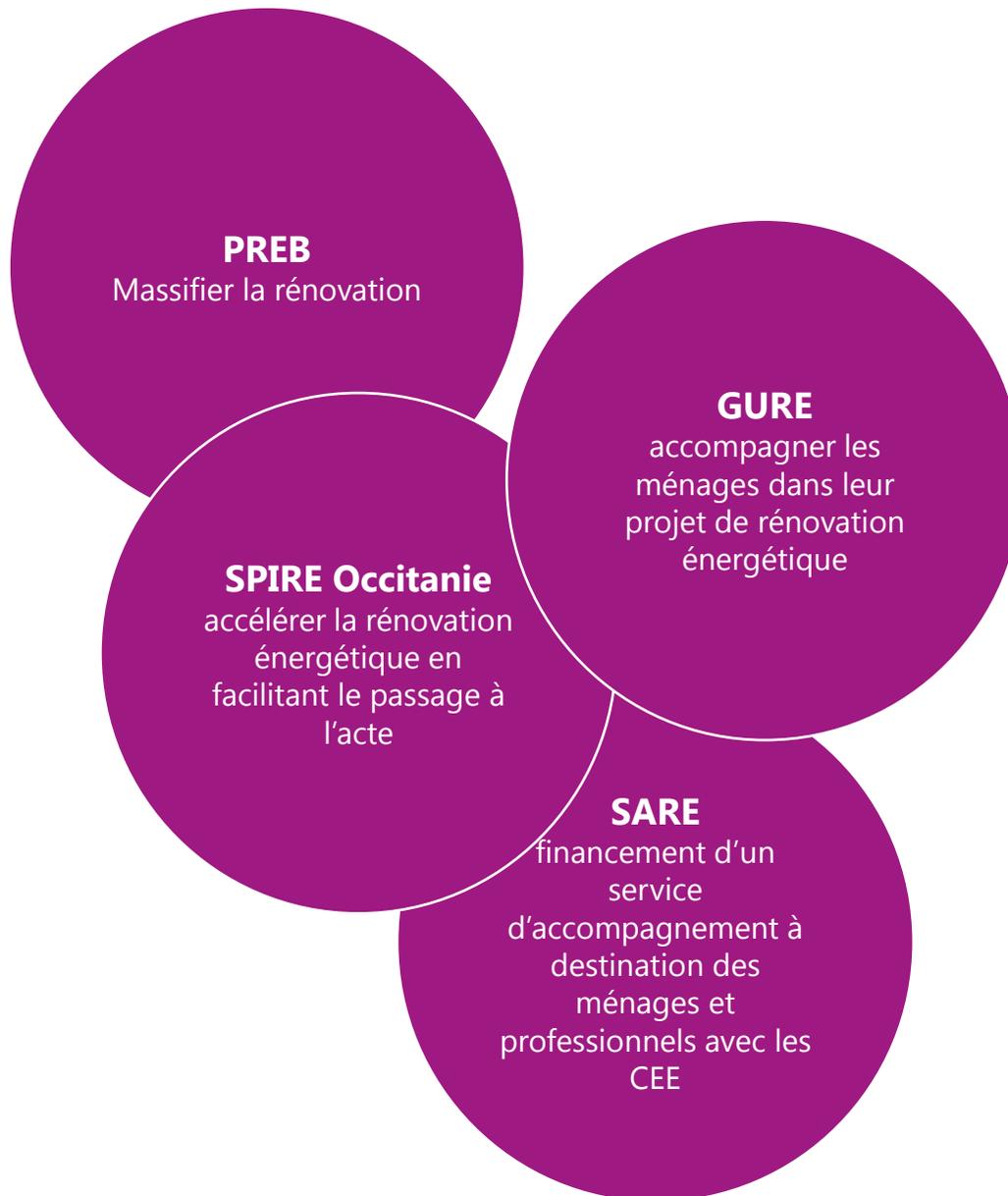
**Conseillers FAIRE
ANAH**
(sous condition
d'éligibilité aux aides de
l'ANAH)

**Conseillers FAIRE
EIE**
Espaces Info Energie

**Plateformes de la
Rénovation Énergétique
(PTRE)**

Vers un nouveau service d'accompagnement :

Articulation et définition des différents plans en vigueur à fin octobre 2020, en Occitanie



SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) validé par l'arrêté du 5 septembre 2019 et porté par l'ADEME et le MTES. Le programme, sur la période 2020-2024, est doté de 200 millions d'euros financés par le biais des certificats d'économie d'énergie (CEE). Il doit être cofinancé à hauteur de 200 millions d'euros supplémentaires par les régions partenaires. L'objectif consiste à mettre en œuvre des actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés en consolidant et complétant le service public existant : le réseau FAIRE. Le déploiement de ce programme repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires et prioritairement des régions.

SPIRE : Service Public Intégré de Rénovation Énergétique en Occitanie (ou SPPEH dans d'autres régions : Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique) est déployé à compter du 1^{er} janvier 2020 et géré par l'Agence Régionale de l'énergie et du climat (AREC). Elle sera en charge d'assurer un accompagnement technique et financier auprès des propriétaires de logements privés en s'appuyant sur le réseau existant. L'objectif du SPIRE est de mobiliser 134 millions d'euros sur la période 2020-2024 afin de rénover 45 000 logements en 4 ans et de réduire de 40% leurs consommations d'énergie.

PREB : Plan de Rénovation énergétique des Bâtiments

GURE : Guichet Unique de la Rénovation Énergétique

Le maillage territorial

Espaces INFO->ENERGIE	PTRE	PRIS ANAH
<ul style="list-style-type: none"> • 24 structures porteuses • 100% de la population couverte 	<ul style="list-style-type: none"> • 11 plateformes • 25% de la population couverte 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 PRIS ANAH • 100% de la population couverte

Les **Centres d'Architectures, d'Urbanisme et d'Environnement** (CAUE) sont également sollicités par les collectivités ou les particuliers dans leur projet de travaux.

CHIFFRES CLÉS 2019



34 500 entretiens réalisés en 2019.
22 400 (2018)



17 128 euros
C'est l'**investissement moyen** des ménages conseillés qui engagent des travaux.
17 078 Euros (2018)



70 % des ménages qui ont contacté un Espace INFO→ÉNERGIE pour un projet de rénovation **ont engagé leurs travaux** dans l'année qui a suivi le conseil.
74% (2018)

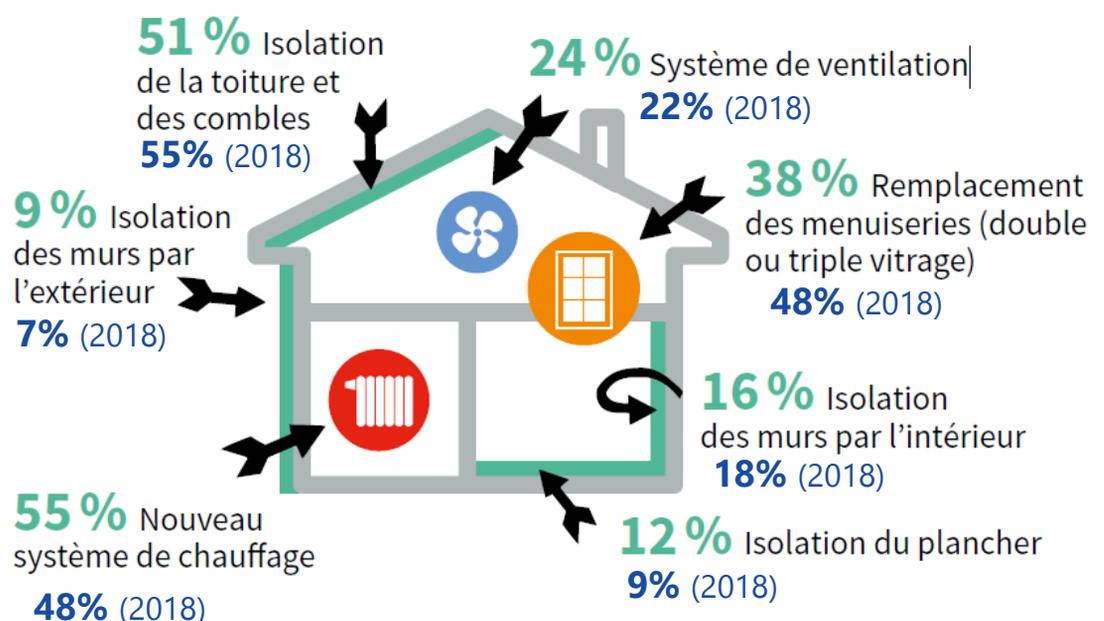


225 millions d'euros
C'est le **chiffre d'affaires** pour les entreprises du bâtiment de la région lié aux travaux des ménages conseillés par les Espaces INFO→ÉNERGIE d'Occitanie.
183 millions Euros (2018)

Les travaux engagés par les particuliers conseillés par les Espaces INFO→ÉNERGIE

Part des ménages ayant engagé des travaux, par type de travaux.
Un ménage peut avoir fait réaliser plusieurs types de travaux.

Données travaux et investissement issues de l'enquête "Passage à l'action" 2019. 942 réponses.



Le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales a lancé, en décembre 2017, le plan **Action Cœur de ville** pour revitaliser les villes moyennes dans tous le territoire métropolitain et ultramarin.

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les 3 partenaires financiers nationaux du programme, la Banque des Territoires, Action logement et l'Agence nationale de l'habitat, ce nouveau plan vise à accompagner les élus **de 222 communes** éligibles en leur donnant les moyens de repenser et de reconfigurer les éléments-clés de l'attractivité de leur centre-ville : habitat, commerce, emploi, transports, stationnement, offre éducative, culturelle, sportive, etc.



Pour ce faire, **5 milliards d'euros ont été mobilisés à l'échelle nationale sur cinq ans** :

- 1,5 milliard d'euros mobilisé par Action logement pour acquérir et réhabiliter des immeubles en centre-ville pour loger les salariés ; ces opérations peuvent être portées par des organismes HLM ou des investisseurs privés en vue de produire une offre locative agréée ou conventionnée Anah, ainsi qu'une offre de logements en accession sociale à la propriété sécurisée. Il peut s'agir d'opérations d'acquisition-amélioration d'immeubles entiers, de transformation de locaux en logements, d'opérations de démolition-reconstruction, de construction d'immeubles neufs dans des dents creuses et d'opérations de réhabilitation d'immeubles entiers.
- 1,7 milliard d'euros mobilisé par la Caisse des dépôts / Banque des territoires, dont 700 millions d'euros de prêts pour les opérations de revitalisation du territoire et, en fonds propres, 50 millions d'euros pour le soutien aux études et à l'ingénierie, 50 millions d'euros pour l'expérimentation et le déploiement de « smart » solutions, 200 millions d'euros pour capitaliser des foncières dédiées au commerce et à l'activité économique, et 700 millions d'euros d'investissement aux côtés d'opérateurs privés
- L'Anah mobilise de son côté 1,2 milliard d'euros, dont 200 millions d'euros de soutien à l'ingénierie, 20 millions d'euros de soutien à l'innovation, 25 millions d'euros de cofinancement des postes de directeur de projet, et le reste pour des opérations d'amélioration de l'habitat
- L'État joue lui un rôle de facilitateur pour permettre aux territoires de développer leurs propres projets, via des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL), des dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), la mobilisation des contrats de plan État-Région (CPER) et des subventions au cas par cas des ministères impliqués

Un projet décliné sur 5 axes de travail :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics

En Occitanie, 24 territoires retenus dans ce Plan :

- Pamiers et Foix – Ariège (09)
- Carcassonne et Narbonne – Aude (11)
- Millau, Rodez et Villefranche de Rouergue – Aveyron (12)
- Alès et Bagnols-sur-Cèze – Gard (30)
- Revel – Haute-Garonne (31)
- Auch – Gers (32)
- Béziers, Agde, Sète et Lunel – Hérault (34)
- Cahors et Figeac – Lot (46)
- Mende – Lozère (48)
- Lourdes et Tarbes – Hautes-Pyrénées (65)
- Perpignan – Pyrénées-Orientales (66)
- Albi et Castres/Mazamet – Tarn (81)
- Montauban – Tarn-et-Garonne (82)



Le Plan d'Investissement Volontaire (PIV) d'Action Logement : 9 milliards d'euros mobilisés pour le logement et la mobilité des salariés

Ce PIV propose 7 axes afin de répondre aux attentes des concitoyens en termes de mobilité résidentielle ou professionnelle et de rénovation énergétique.

L'axe portant sur **l'amélioration des performances énergétiques des logements** (1 Md€ au National) est opérationnel depuis février 2020. Ce dispositif propose une subvention de 15 000 ou 20 000€ finançant 100% des travaux de rénovation énergétique des logements pour les salariés modestes, et peut-être complétée par un prêt pour financer les travaux annexes.

Axe : Améliorer la performance énergétique des logements

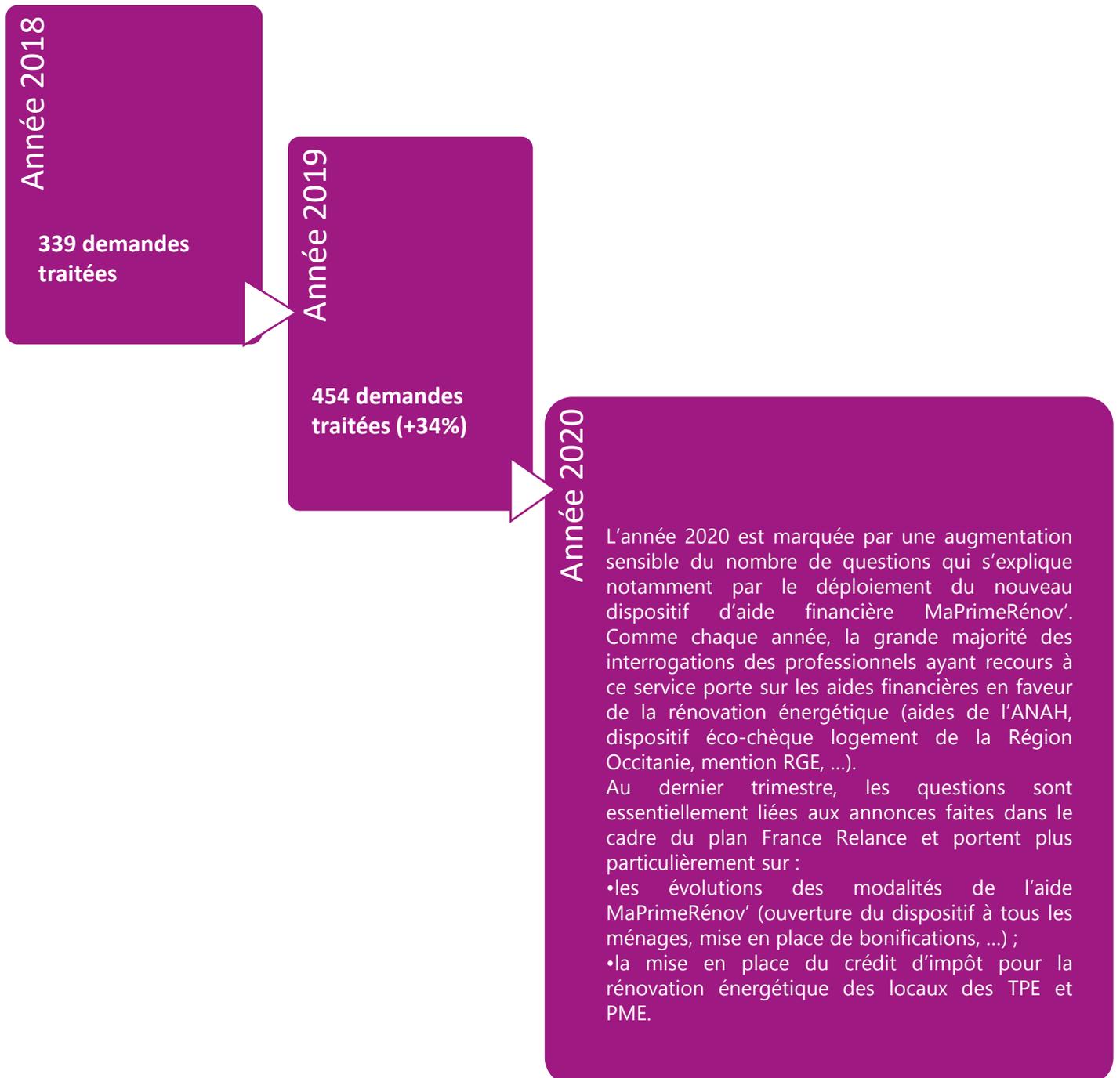
Occitanie (période février – 30 octobre 2020):

- 4 418 dossiers déposés dont
- 1 070 engagés

National (période février – 13 novembre 2020):

- 70 000 dossiers déposés dont
- 15 000 engagés
- 21 000 en cours de traitement
- 34 000 en cours de saisie par les bénéficiaires

Envirobot Occitanie, association loi 1901 membre du Réseau Bâtiment Durable, propose une assistance en ligne pour répondre aux questions des professionnels du BTP. Ce service fait notamment office de « Point Rénovation Info Service », activité baptisée « **PRIS PRO** ».
<http://www.envirobat-oc.fr>



Partie 4

-

MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

Repère sur les maisons individuelles

61% des ménages ayant réalisé des travaux ont fait appel à un professionnel.

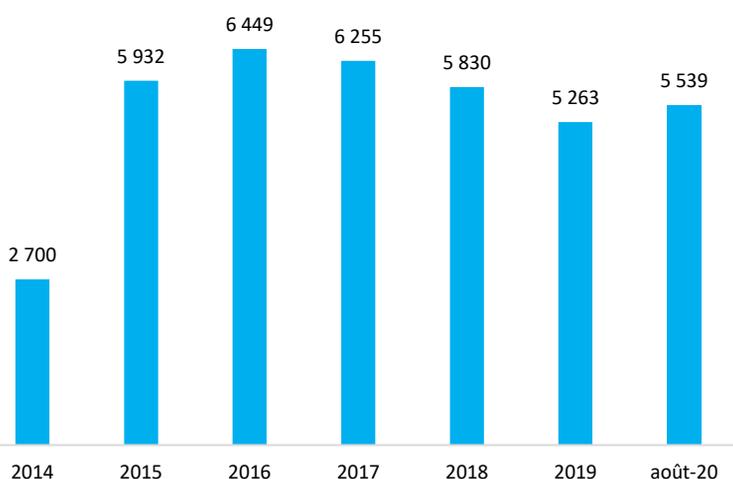
Source : Enquête TREMI, ADEME – données régionales Occitanie

Les entreprises « Reconnu Garant de l'Environnement »

Le nombre d'entreprises qualifiées « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) s'élevait à 5 263 en décembre 2019, en baisse pour la seconde année consécutive. Ce recul peut s'expliquer par des radiations des entreprises au label suite à la non-réalisation d'audits obligatoires et l'absence de réponses aux questionnaires. Les fusions-absorptions, faillites ou abandons volontaires du label peuvent être des facteurs expliquant cette baisse.

Nombre d'entreprises « RGE »

Données à fin décembre | Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie

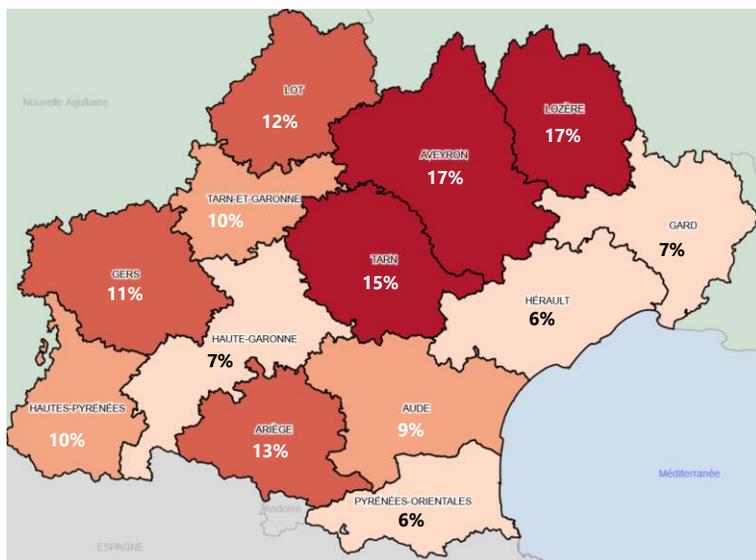


	Décembre 2018	Décembre 2019	Évolution
Ariège	239	218	-8,8%
Aude	331	328	-0,9%
Aveyron	529	482	-8,9%
Gard	612	593	-3,1%
Haute-Garonne	1 049	920	-12,3%
Gers	288	228	-20,8%
Hérault	908	815	-10,2%
Lot	272	236	-13,2%
Lozère	149	132	-11,4%
Hautes-Pyrénées	264	219	-17,0%
Pyrénées-Orientales	333	327	-1,8%
Tarn	564	516	-8,5%
Tarn-et-Garonne	292	249	-14,7%
Occitanie	5 830	5 263	-9,7%

Poids des entreprises « RGE » par rapport au nombre d'établissements bâtiment

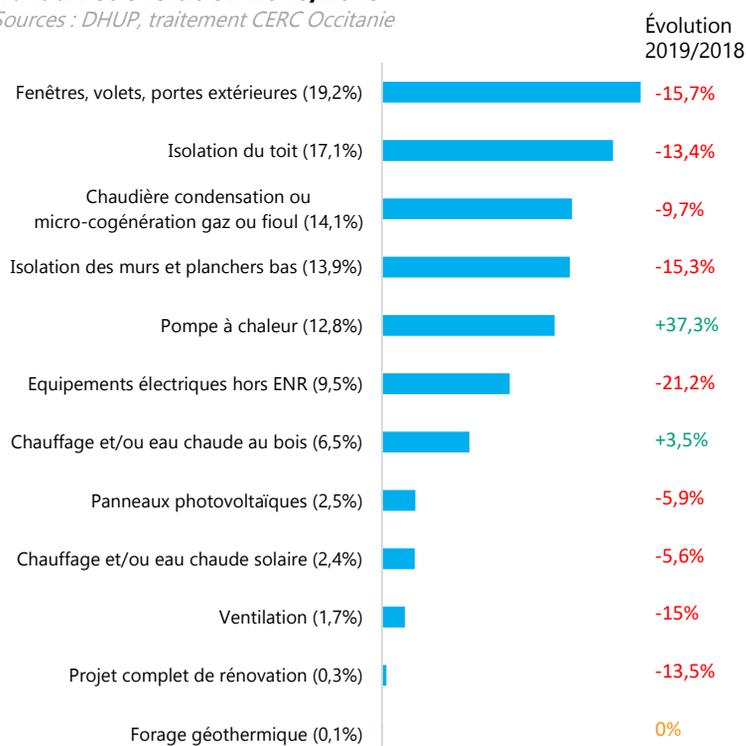
Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie

Occitanie : 8%



Proportion d'entreprises qualifiées « RGE » par domaine de travaux et évolution 2018/2019

Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie



Repères

62 624 établissements « bâtiment » dont 44 463 du second œuvre et 18 160 du gros œuvre.

87 352 salariés tous corps d'état

Sources : INSEE-REE / ACCOS-URSSAF

LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

Les entreprises « Reconnu Garant de l'Environnement »

Extraction base RGE Occitanie au 17/09/2020

Les entreprises RGE possèdent en moyenne 2 domaines de qualification.

Répartition des domaines de qualifications en 4 groupes :

Efficacité énergétique : Chaudière condensation ou micro-cogénération gaz ou fioul; équipements électriques hors ENR: chauffage, eau chaude, éclairage; fenêtres, volets, portes extérieures; isolation des murs et des planchers bas; isolation du toit; projet complet de rénovation.

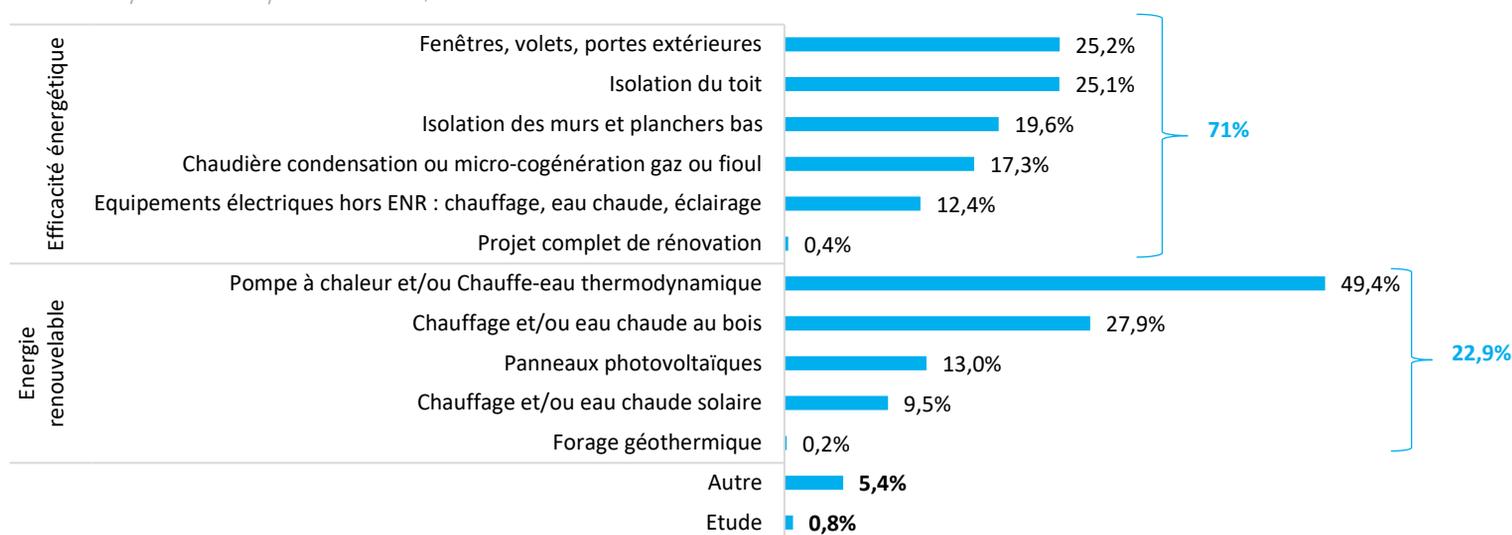
Energie renouvelable : chauffage et/ou eau chaude au bois; chauffe et/ou au chaude solaire; forage géothermique; panneaux photovoltaïques; pompe à chaleur et/ou chauffe-eau thermodynamique.

Autre : Architecte, audit énergétique, commissionnement et ventilation.

Etude : ACV, bois énergie, éclairage, enveloppe du bâtiment, forage géothermique, solaire photovoltaïque, thermique, système technique bâtiment, thermique règlementaire.

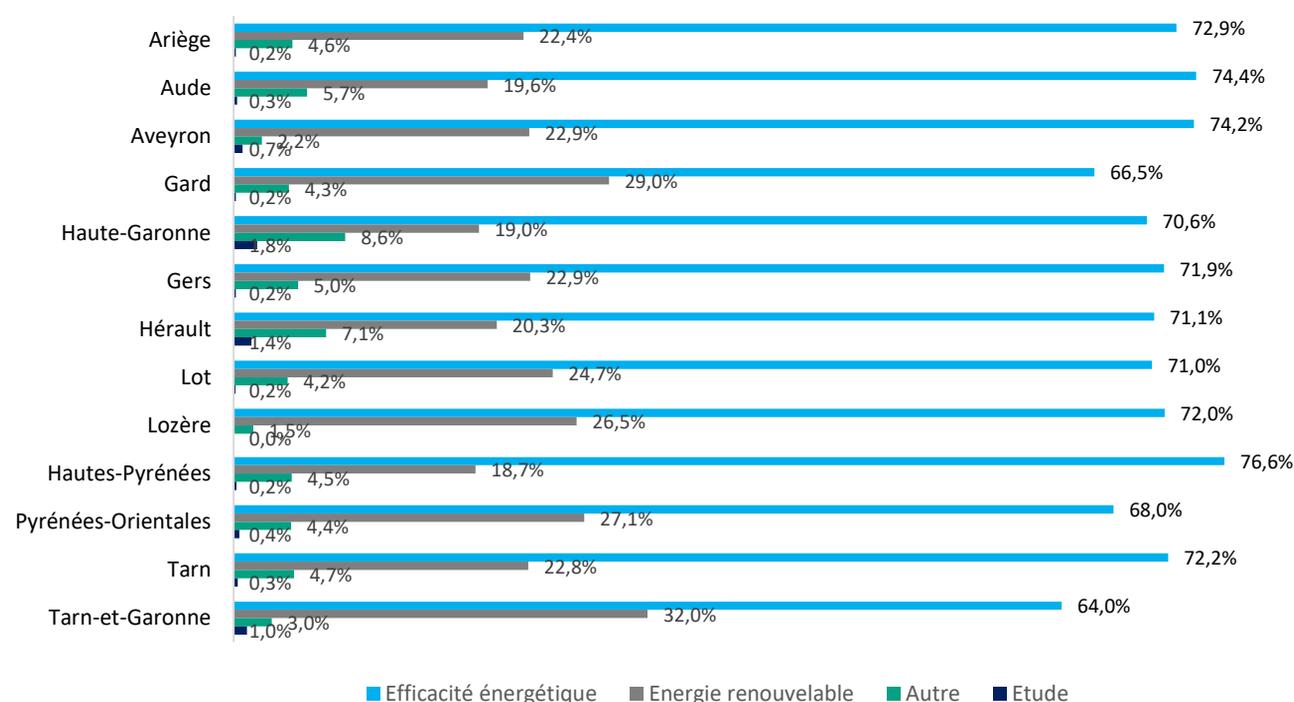
Répartition des qualifications détenues par les entreprises en Occitanie

Données septembre 2020 | Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie



Répartition des qualifications détenues par les entreprises au niveau départemental

Données septembre 2020 | Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie



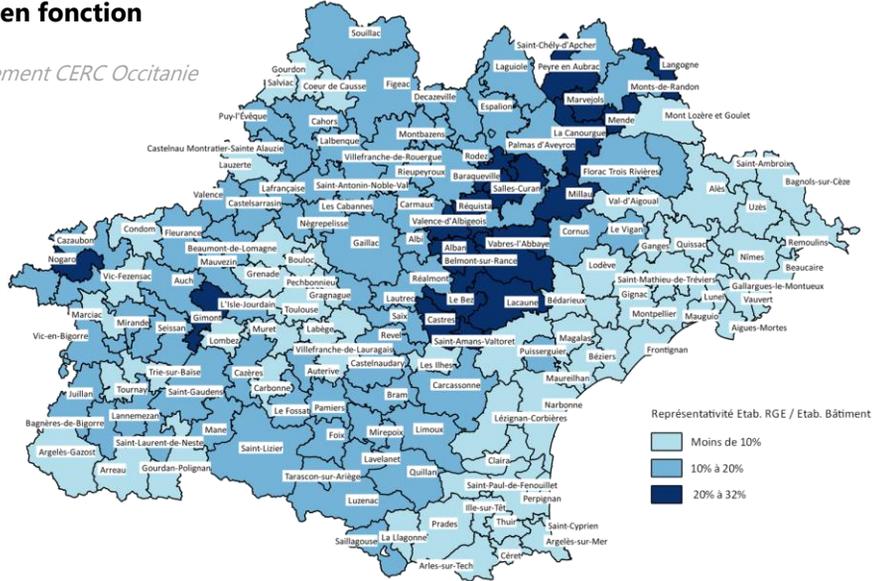
LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

Les entreprises « Reconnu Garant de l'Environnement »

Extraction base RGE Occitanie au 17/09/2020

Représentativité des entreprises RGE en fonction du nombre d'entreprises du Bâtiment

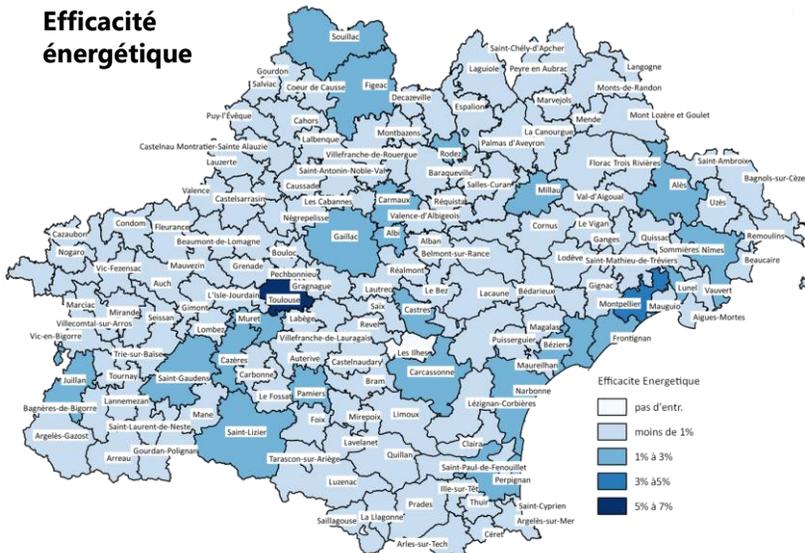
Données septembre 2020 | Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie



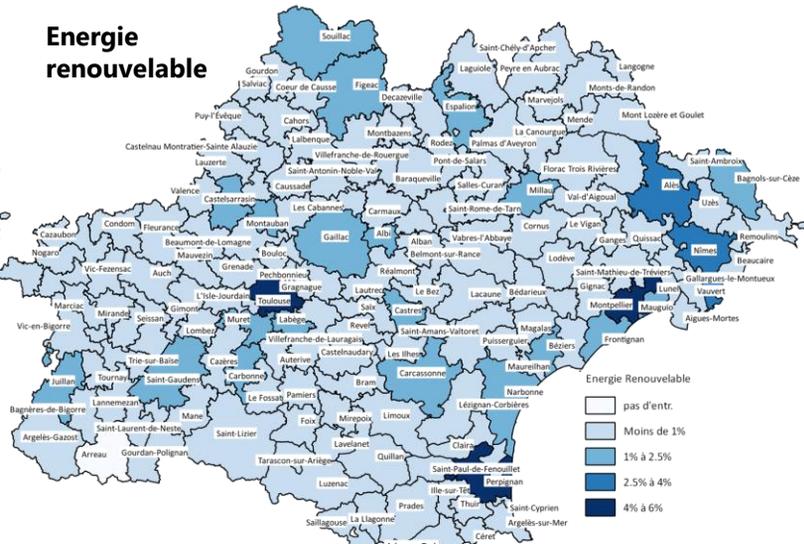
Répartition des domaines de qualifications à l'échelle de l'EPCI

Données septembre 2020 | Sources : DHUP, traitement CERC Occitanie

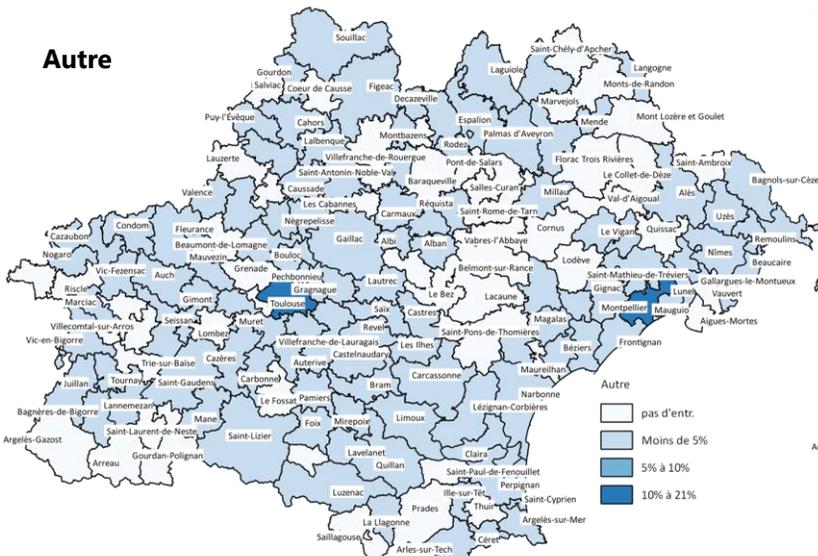
Efficacité énergétique



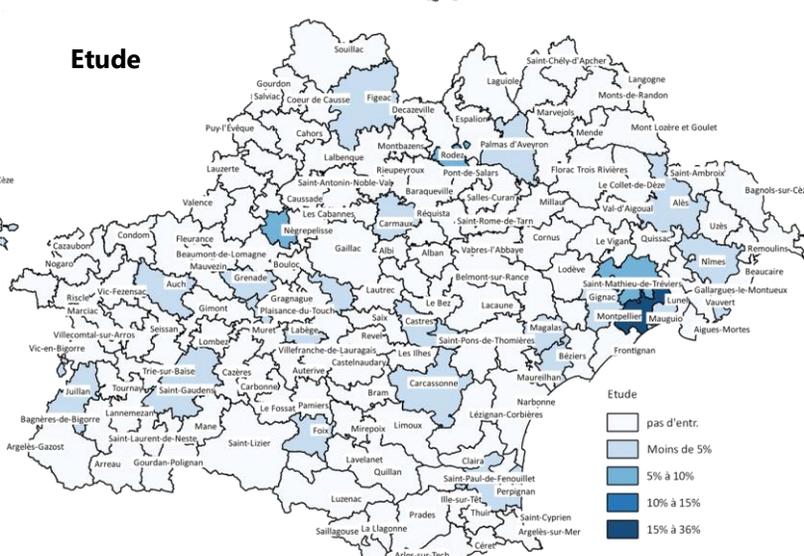
Energie renouvelable



Autre



Etude



Partie 5

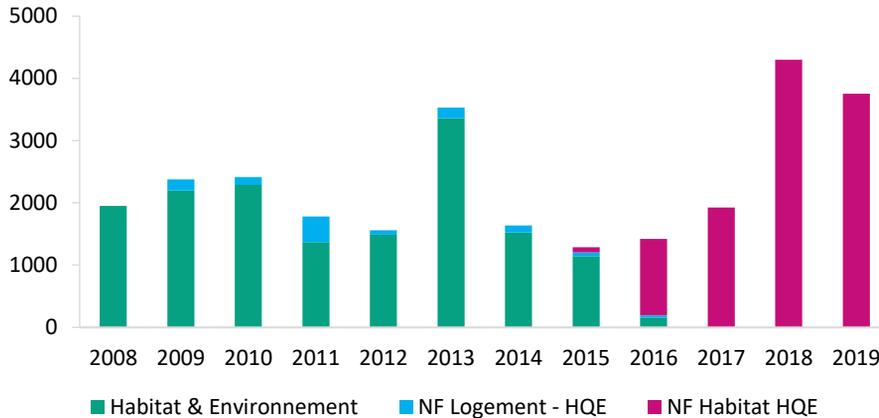
-

CONSTRUCTION DURABLE DANS LE PARC NEUF

Les démarches de construction durable dans le neuf

Evolution du nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale en Occitanie

Unité : en nombre de logements - Sources : Cerqual, traitement CERC Occitanie



Nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale en 2019 (Evol. 1 an)

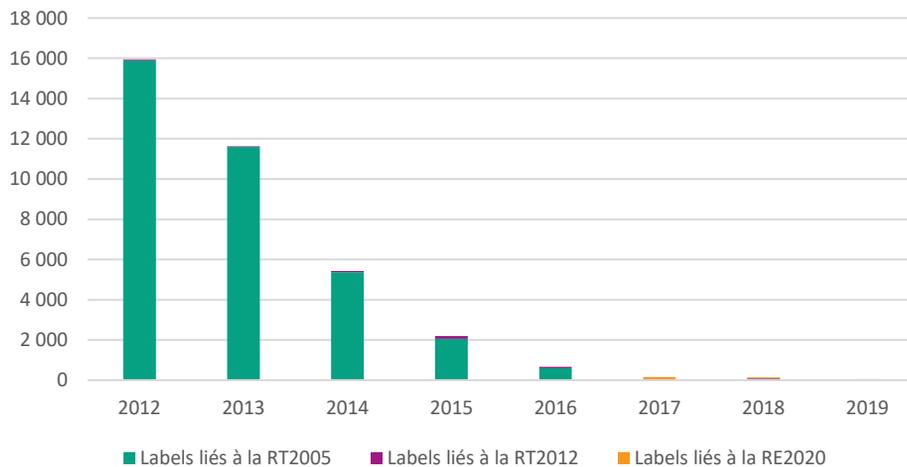
Occitanie	France
3 754	56 973
-13%	-11%

En 2019, plus de 3 750 logements neufs se sont engagés dans une démarche de qualité environnementale NF Habitat HQE. Ce volume est en repli par rapport à l'année 2018 (-17%) et ce recul est supérieur à la moyenne nationale.

Comparativement au nombre de logements autorisés en 2019, la part de logements engagés dans une démarche HQE représente 8% (vs 9% en 2018, et 5% en moyenne longue période).

Evolution des demandes de labellisations énergétique de logements neufs en Occitanie – Cumul 2012-2019

Unité : en nombre de logements - Sources : Cerqual, Effinergie, traitement CERC Occitanie



Nombre de logements avec demande de labellisation énergétique > RT 2012 en 2019 (Evol. 1 an)

Occitanie	France
20	8 989
-76%	-21%

Les chiffres ont évolué suite à un changement de méthode de comptabilisation par Cerqual, des projets ont abandonné les labels durant le confinement.

Les démarches de construction durable dans le neuf

L'expérimentation en quelques chiffres

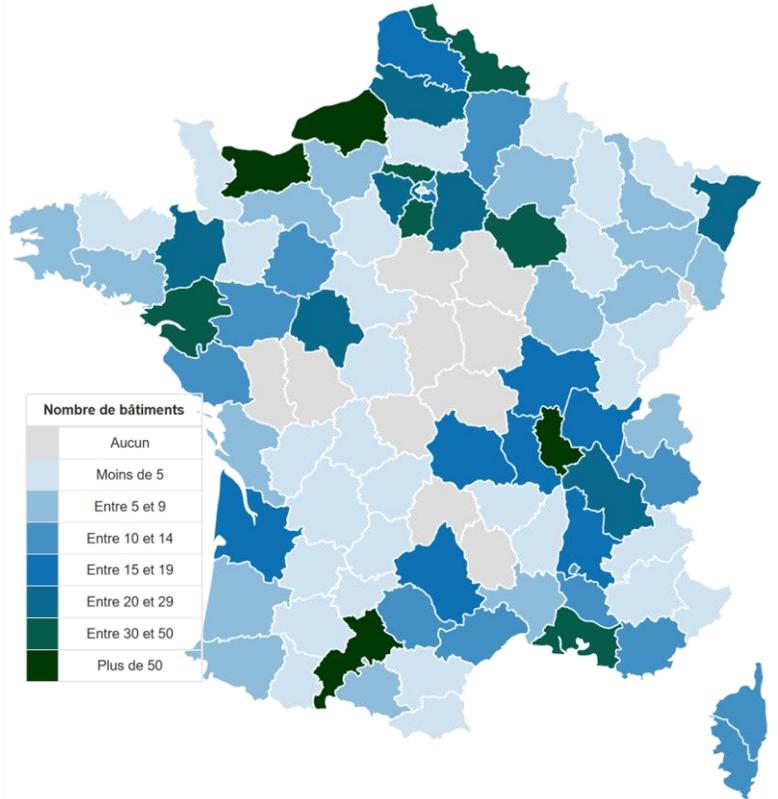
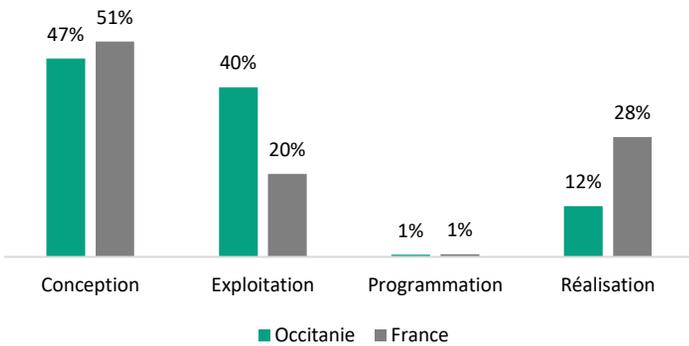
Nombre de bâtiments



137 Occitanie
1 375 France

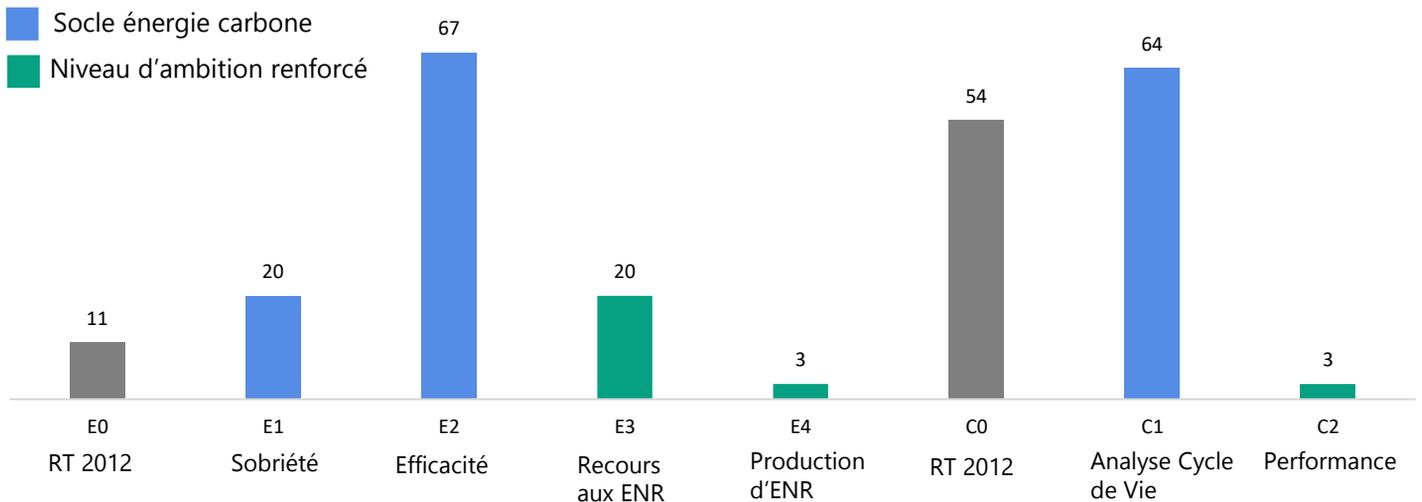
Répartition des bâtiments selon la phase

Unité : en % (extraction au 17/11/2020)



Répartition des niveaux énergie (E) et Carbone (C) en Occitanie

Unité : en nombre de bâtiments (échantillon de 121 bâtiments)



Nombre de bâtiments tertiaires

31 Occitanie
416 France

Nombre de logements



1 342 Occitanie
9 241 France

dont

Logements collectifs



1 235 Occitanie
8 061 France

Logements individuels



107 Occitanie
1 180 France

Sources : Observatoire E+C- (extraction au 17/11/2020), traitement CERC Occitanie

Les démarches de construction durable dans le neuf

La construction bois en Occitanie

Sources : France Bois Forêt, traitement CERC Occitanie

Les chiffres clés de la construction bois en Occitanie - 2018

170 entreprises

1 930 logements construits en bois

550 extensions-surélévations

93 M€ CA

dont 845 logements collectifs

4,2% des logements construits

33% d'entreprises ont déclaré réaliser des travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) en rénovation

Les labellisations « bâtiment biosourcé » en Occitanie

Unité : en nombre de logements - Sources : Cerqual, traitement CERC Occitanie

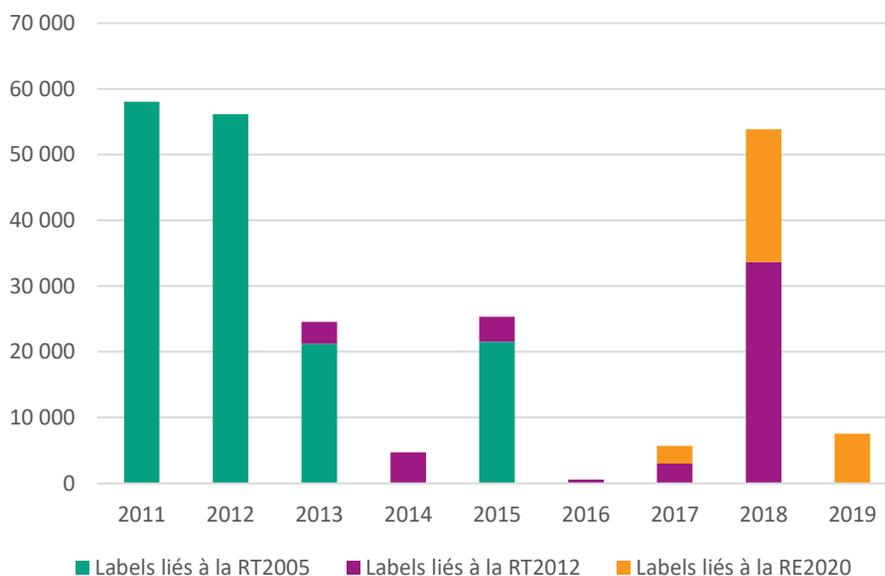
Cette labellisation « Bâtiment Biosourcé » est encore peu répandue en région. En Occitanie, une demande de labellisation a été faite :

- 2017 : 124 logements (100% label obtenu)
- 2018 : 137 logements
- 2019 : 0 logement
- 2020 : 105 logements

Données extraites à Octobre 2020, source : CERQUAL, traitement CERC Occitanie

Les demandes de labellisations énergétiques de bâtiments tertiaires en Occitanie

Unité : en surfaces de bâtiments tertiaires - Sources : Effinergie, Sitadel, traitement CERC Occitanie



Surfaces de bâtiments tertiaires 2007-2019 par rapport à la surface autorisée

Occitanie	France
1,4%	4,2%

Partie 6

-

TENDANCES 2020

Les tendances 2020

CONTEXTE
SOCIO-ECONOMIQUE



Le marché de l'entretien-rénovation

Chiffre d'affaires Bâtiment



Activité Entretien-rénovation



Démographie



LOGEMENTS ET BÂTIMENTS
TERTIAIRES EXISTANTS



Les leviers à la rénovation énergétique sur le parc existant

Eco-PTZ distribués



Habiter Mieux



Demandes de labellisations BBC Rénovation Logements



Demandes de labellisations BBC Rénovation Tertiaire



CEE Bâtiment résidentiel



CEE Bâtiment tertiaire



LOGEMENTS ET
BÂTIMENTS TERTIAIRES
NEUFS



Les leviers à la construction durable sur le parc neuf

Demandes de labellisations énergétiques logements > RT2012



Demandes de labellisations énergétiques Effinergie Tertiaire



LA FILIÈRE
PROFESSIONNELLE



Adaptation de la filière

Etablissements Reconnus Garants de l'Environnement (RGE)





Cellule Economique Régionale de la Construction en Occitanie

Siège Social et site de Toulouse

1, rue de la cité administrative - CS 80002
31074 Toulouse cedex 9
05 61 58 65 42

Site de Montpellier

520 Allée Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 2
04 34 46 67 48

www.cercoccitanie.fr

cerc-occitanie@i-carre.net - Siret 840 532 782 00017- APE 7490A

